

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président
Mme GISÈLE GALICHAN, commissaire
M. CAMILLE GENEST, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA GESTION DE L'EAU
AU QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 12 avril 1999, à 19 h 30
Motel Alpin
260, boul. Rideau
Rouyn-Noranda

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 12 AVRIL 1999.....	1
MOT DU PRÉSIDENT.....	1
LE PRÉSIDENT:.....	1
PRÉSENTATION PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT.....	5
PÉRIODE DE QUESTIONS:	
JEAN ROBERGE	26
ROGER LAPOLTE	31
REPRISE DE LA SÉANCE.....	36
PÉRIODE DE QUESTIONS:	
JEAN-FRANÇOIS TURCOTTE	36
HENRI JACOB	46
YVAN CROTEAU.....	61
GEORGES RIVEST.....	68
BRIGITTE CIMON	79
RÉJEAN FORCIER.....	84
HENRI JACOB	95

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT:

5 Reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec. Bonsoir à vous, mesdames et messieurs et bienvenue à cette audience publique.

10 Je m'appelle André Beauchamp. J'ai le plaisir et le privilège de présider la Commission du Bureau d'audiences publiques chargée de procéder à la consultation sur la gestion de l'eau au Québec. Je suis accompagné de deux commissaires permanents du Bureau d'audiences publiques, madame Gisèle Gallichan et monsieur Camille Genest.

15 En mandant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement à tenir audience, le ministre lui a défini le mandat suivant:

20 «À partir des documents sur la gestion de l'eau au Québec dont fera état le document de consultation sur la gestion de l'eau au Québec, recevoir les commentaires écrits de la population et des groupes intéressés; tenir des séances publiques afin d'entendre les personnes intéressées; échanger avec elles et analyser les mémoires de toute personne soucieuse de faire valoir son point de vue sur la gestion de l'eau au Québec dans chacune des régions administratives du Québec.

25 Le cas échéant, élaborer pour le Québec des recommandations visant à améliorer la gestion de l'eau et à favoriser son exploitation dans le respect des principes du développement durable; distinguer de façon spécifique les éléments propres à chacune des régions de ceux concernant l'ensemble de la gestion de l'eau au Québec, prenant ainsi en compte les préoccupations des citoyens et citoyennes de chacune des régions sur la question de la gestion de l'eau sur leur territoire.»

30 Le mandat de la Commission a commencé au 15 mars et finira le 15 mars de l'an 2000. Dans la tradition du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, l'audience publique se déroule en deux temps: le premier temps qui est consacré à la cueillette de l'information, et le deuxième temps qui est consacré à l'expression d'opinions dans le cadre de mémoires.

35 Nous sommes donc dans la première partie de l'audience consacrée à la cueillette de l'information et à la définition, si vous voulez, du problème par les participants. Dans le cadre de cette première partie, nous avons d'abord tenu des journées générales à Montréal, où nous avons convoqué tous les ministères concernés et nous avons essayé de faire sortir toute l'information et toute la documentation existant dans les différents ministères.

40 Actuellement, nous sommes à faire la tournée des régions, nous en sommes à notre sixième ou septième région, et nous terminerons cette période-là par deux semaines d'ateliers à peu près, d'ateliers thématiques, qui se tiendront en juin sur un certain nombre de thèmes que

45 nous aurons retenus et qui méritent un approfondissement plus grand. Après la période de l'été,
nous recommencerons à l'automne la deuxième partie de l'audience et nous referons une
deuxième tournée du Québec pour cette fois-là entendre les mémoires.

50 Donc, les trois sessions que nous tenons ici, ce soir, demain après-midi et demain
soir, sont essentiellement consacrées à de l'information et à des questions que vous devez
poser sur la politique de l'eau dans n'importe quel secteur de l'eau qui concerne notre mandat. Et
à cette fin, nous avons demandé à différents ministères d'être présents pour être capables de
répondre à vos questions. Ces ministères sont, à ma droite, le ministère de l'Environnement et,
à ma gauche, différents autres ministères qui sont présents, particulièrement le ministère de la
Santé, des Ressources naturelles, des Affaires municipales, etc.

55 Alors, je vais demander rapidement à ces gens-là de s'identifier. Et puis après,
j'expliquerai le déroulement particulier de ce soir. Si on va à l'arrière, en commençant par vous,
monsieur Gentes, s'il vous plaît, allez-y.

60 **M. PHILIPPE GENTES :**

Oui, Philippe Gentes, ministère de l'Environnement, Direction des politiques du secteur
municipal à Québec.

65 **M. LUC PROULX :**

Luc Proulx, même Direction à Québec.

70 **LE PRÉSIDENT :**

Au bout de la table, monsieur.

75 **M. GUY FOURNIER :**

Guy Fournier, ministère de l'Environnement, région Abitibi-Témiscamingue.

80 **Mme ÉDITH VAN DE WALLE :**

Édith Van de Walle, ministère de l'Environnement, Direction régionale Abitibi-
Témiscamingue.

85 **Mme JOHANNE BRETON :**

Johanne Breton, ministère de l'Environnement, région Abitibi-Témiscamingue.

90 **Mme SYLVIE BLAIS :**

Sylvie Blais, ministère de l'Environnement, Direction des écosystèmes aquatiques.

95 **M. LUC BÉLISLE :**

Luc Bélisle, Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue du ministère de l'Environnement, directeur régional intérimaire.

100 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Jean-Maurice Latulippe, directeur des politiques, secteur municipal, ministère de l'Environnement.

105 **M. PIERRE AUGER :**

Pierre Auger, Direction des politiques, secteur municipal au ministère de l'Environnement.

110 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. À l'arrière complètement, monsieur au bout.

115 **M. ROBERT TREMBLAY :**

Robert Tremblay, ministère des Ressources naturelles Québec.

120 **M. RÉAL MARCOTTE :**

Réal Marcotte, ministère des Ressources naturelles Abitibi.

125 **M. PIERRE DOUCET :**

Pierre Doucet, ministère des Ressources naturelles, secteur mines, Rouyn-Noranda.

M. BENOÎT VILLENEUVE :

Benoît Villeneuve, ministère des Ressources naturelles, secteur des terres à Rouyn-Noranda.

130 **M. DENIS AUDETTE :**

Denis Audette, ministère des Ressources naturelles, forêts Québec, bureau régional Abitibi-Témiscamingue.

135 **M. SERGE TOURANGEAU :**

Serge Tourangeau, directeur des orientations pour l'ensemble du ministère des Ressources naturelles à Québec.

140 **M. FRANÇOIS PERRON :**

François Perron, de la Direction régionale du ministère de l'Agriculture, Pêcheries, Alimentation du Québec.

145 **M. YVAN DUMONT :**

Yvan Dumont, ministère des Affaires municipales, Direction des infrastructures.

150 **M. LOUIS-MARIE POISSANT :**

Louis-Marie Poissant, ministère de la Santé et des Services sociaux.

155 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

Alors, vous voyez déjà le nombre de spécialistes que nous avons convoqués pour être en mesure de répondre à vos besoins d'information, à vos questions et à vos observations.

160 Pour le déroulement de ce soir, nous allons commencer par deux exposés: un du ministère de l'Environnement, qui va résumer rapidement les grands axes du document de consultation général mis sur pied, ce document élaboré par les différents ministères concernés sous la direction du ministère de l'Environnement; et ensuite, on aura un deuxième exposé d'un court portrait régional de l'eau pour l'Abitibi-Témiscamingue. Ce document-là est disponible à l'arrière normalement, un certain nombre d'exemplaires ont été rendus accessibles.

165 Alors, je demande d'abord à monsieur Latulippe de procéder à l'exposé de départ, s'il vous plaît.

Juste un instant, j'ai encore oublié une consigne. Quand nous aurons terminé les exposés, le secrétariat à l'arrière recevra vos inscriptions. Les gens qui désirent parler, qui

désirent poser des questions, vous vous inscrivez au secrétariat et je suis l'ordre d'inscription dans lequel vous vous êtes inscrits.

170 Quand vous venez vous présenter, vous avez droit à poser deux questions. Quand on parle de questions, autant que possible pas une conférence, mais vous vous présentez rapidement et vous posez des questions en essayant d'identifier, si possible, les gens à qui vous voulez poser des questions, quels sont les secteurs sur lesquels vous voulez plus d'information et la Commission s'assurera que vous obtenez réponse à vos questions. Ça ne veut pas dire que la réponse va vous plaire, mais nous allons nous assurer que vous aurez réponse à vos questions.

175 Et nous vous demandons évidemment de toujours vous adresser à la Commission pour bien être sûr de garder l'ordre et de faire de cette rencontre une rencontre la plus riche et la plus 180 féconde possible.

Alors, monsieur Latulippe, vous avez la parole.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

185 Merci, monsieur le président. Comme vous le savez, le territoire du Québec est doté d'eau en quantité et en qualité importantes. Des événements survenus récemment tels que les inondations au Saguenay en juillet 96, des projets de captage d'eaux souterraines à des fins 190 d'embouteillage, des projets de privatisation des infrastructures municipales et certains projets d'exportation d'eau en grande quantité ont incité le gouvernement du Québec à s'interroger sur les modes de gestion de cette ressource.

195 À cet effet, l'État a entrepris des démarches devant conduire à l'adoption d'une politique de l'eau. Nous sommes aujourd'hui dans la deuxième étape en vue de cette politique, la première ayant été la tenue d'un symposium sur la gestion de l'eau au Québec en décembre 97.

200 Au préalable, le gouvernement avait publié un document de référence présentant des informations importantes sur l'eau au Québec, son état, sa gestion, son encadrement légal. Les objectifs de ce symposium étaient d'actualiser l'état de nos connaissances dans le domaine de l'eau et de faire le point sur diverses problématiques.

205 Plusieurs enseignements ont pu être tirés de ce symposium, mais disons qu'en résumé, il nous a amenés à nous questionner sur ce que nous voulons faire collectivement avec cette importante richesse, comment voulons-nous la gérer et à quelles fins si nous voulons léguer à nos générations futures un environnement de qualité.

Le symposium nous a donné l'occasion d'établir une base commune à partir de laquelle nous pourrons cheminer vers cette future politique de l'eau avec l'ensemble de la population, lors de cette vaste consultation publique que le gouvernement a décidé de tenir.

210

Le ministère de l'Environnement a tenu à ce que cette consultation, et donc cette deuxième étape de la démarche vers une politique de l'eau, se fasse sur la base d'un document gouvernemental. Sans être complet et exhaustif, le texte soumis à la consultation vise à fournir une base d'information à ceux et à celles qui veulent poursuivre une réflexion sur la gestion de l'eau au Québec. Il laisse donc beaucoup de place aux échanges et aux discussions. Il contient des thèmes de questionnements, mais ne contient pas de proposition, à la différence du document sur les matières résiduelles par lequel le gouvernement établissait les orientations qu'il entendait vérifier auprès de la population.

215

Par ailleurs, il convient de rappeler que le gouvernement a déjà mené certaines consultations et a été l'instigateur de plusieurs actions liées à l'eau et à sa gestion. Pour ne nommer que celles-ci, mentionnons la Politique de protection et de conservation des eaux souterraines, ainsi que l'avant-projet de loi sur la sécurité des barrages.

220

Mentionnons également que la stratégie du gouvernement s'inscrit dans une perspective qui vise à s'assurer d'un développement durable. En effet, il est primordial de transmettre aux générations futures un environnement de qualité et des ressources capables de soutenir leur développement. Ce sont certains principes qui ont été à la base de la présente démarche.

225

Le document de consultation propose à la population certains thèmes et questionnements qui devront faire partie des discussions lors de la consultation publique. Ces thèmes sont: les eaux souterraines, les eaux de surface, les infrastructures municipales et la gestion de l'eau, et enfin l'eau, un enjeu stratégique mondial.

230

Quelques mots sur l'eau souterraine. Sachons qu'au Québec, l'eau souterraine constitue une ressource naturelle renouvelable en raison des précipitations qui l'alimentent. Elle n'est pas statique, elle circule sur l'ensemble du territoire et ses zones de résurgence permettent le maintien, particulièrement en période d'étiage, du régime hydrique des eaux de surface et des écosystèmes qui en dépendent. Ainsi, l'eau souterraine est accessible en quantité et à des coûts acceptables sur la majeure partie du territoire. Pour les régions habitées, les réserves renouvelables disponibles sont évaluées à environ 200 kilomètres cubes.

235

Au niveau du statut juridique, en vertu du Code civil, l'eau souterraine est un bien de propriété privée, reliée à la propriété immobilière. Tout propriétaire d'un fonds peut utiliser les eaux souterraines et en disposer comme bon lui semble, sous réserve des limites posées par la loi et le droit commun.

240

Enfin, soulignons que l'eau souterraine constitue la source d'approvisionnement en eau la plus accessible économiquement en raison de son abondance, sa qualité et sa proximité avec le lieu de consommation. Il s'agit donc d'une ressource qui joue un rôle clé dans la croissance démographique et économique des régions du Québec.

255 L'impact sur le captage. La protection de la qualité de l'eau souterraine n'est pas notre seule préoccupation. En effet, la gestion des quantités d'eau extraites peut également s'avérer problématique. L'implantation d'un ouvrage de captage génère dans sa périphérie des rabattements de la nappe phréatique, c'est-à-dire des abaissements des niveaux d'eau, qui s'amenuisent graduellement au fur et à mesure qu'on s'éloigne de l'ouvrage. Ces rabattements peuvent nuire à l'exploitation d'un ouvrage de captage situé à proximité.

260 De même, certains conflits locaux entre usagers de la ressource commencent à poindre. Dans certaines régions, les citoyens s'inquiètent de l'importance des prélèvements exercés au regard des besoins futurs en eau des citoyens et pour des activités agricoles. Le développement de divers secteurs d'activités et une occupation accrue du territoire augmentent les besoins en eau.

265 270 La gestion régionale des eaux souterraines sur la base de la formation géologique aquifère apparaît difficile présentement, vu que les données hydrogéologiques ponctuelles disponibles sont rarement suffisantes à cette échelle. Il existe peu de documents d'interprétation de l'ensemble des données sur une base locale ou régionale. On parle ici de cartes hydrogéologiques.

275 Soulignons notamment que le fardeau de l'acquisition de la connaissance hydrogéologique est reporté essentiellement sur le dos des promoteurs assujettis à un processus d'autorisation gouvernementale qui comporte, entre autres exigences, le dépôt d'une étude hydrogéologique. Il s'agit donc d'une approche cas par cas.

280 Au niveau des eaux de surface. Au Québec, l'eau est abondante. Les eaux douces renouvelables constituent le tiers des ressources en eau de l'ensemble du Canada et à peu près 3 % de l'ensemble des ressources de la planète. Considérant sa faible population, le Québec jouit de ressources en eau qui, per capita, sont parmi les plus importantes du monde et qui correspondent à huit fois la moyenne mondiale. L'eau est donc omniprésente sur le territoire québécois qui compte quatre mille cinq cents rivières et un demi-million de lacs.

285 Au niveau du statut juridique des eaux de surface, le Code civil confère à l'eau de surface un statut de bien commun. Ainsi, un propriétaire riverain peut y accéder et s'en servir; toutefois, il doit rendre au cours d'eau les eaux utilisées sans modification majeure. Il doit également éviter de priver les autres riverains des mêmes droits d'usage.

290 295 L'encadrement juridique de la gestion de l'eau est complexe. Les différents ordres de juridiction ont adopté des mesures nécessaires au fonctionnement de la société. C'est ainsi qu'en plus du Code civil, des lois et règlements régissent les multiples usages de l'eau. Alors, ces lois et règlements de compétence tantôt provinciale, municipale ou fédérale sont administrés par de nombreux acteurs publics, que ce soit les ministères fédéraux et provinciaux, municipalités, MRC ou les communautés urbaines.

Au niveau des enjeux socio-économiques. L'eau constitue un enjeu socio-économique. Les quelques exemples suivants des usages de l'eau au Québec permettent d'en apprécier toute l'importance.

300 La production hydroélectrique, au 1er janvier 97, représente plus de 96 % de la production totale de l'électricité au Québec. Les industries de pâtes et papiers et des produits connexes sont de grandes utilisatrices d'eau. Elles emploient quelque 34 000 personnes et ont réalisé en 96 des livraisons de plus de 10,6 milliards \$. L'industrie minière est également une grande utilisatrice d'eau. Elle est responsable de près de 18 000 emplois et a généré en 97 des 305 livraisons de plus de 3,5 milliards \$.

L'industrie bioalimentaire, les voies de navigation, les ports de Montréal et de Québec, l'industrie de l'environnement, l'industrie nautique, la pêche sportive, etc., sont d'autres enjeux socio-économiques de grande importance relativement à l'eau.

310 Enfin, l'impact des prélèvements. Soulignons que le gouvernement autorise le prélèvement des eaux de surface en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement. Considérant l'importance du volume d'eau de surface renouvelable, l'impact actuel des 315 prélèvements est très faible ou négligeable; les conflits d'usage peu fréquents. Toutefois, les faibles débits de certains cours d'eau, en période d'étiage, peuvent être accentués par des prélèvements.

320 Quelques mots sur l'exportation. Soulignons qu'aucun projet d'exportation d'eau en vrac ou de détournement de cours d'eau chez nos voisins américains n'a encore fait l'objet d'une demande d'autorisation gouvernementale. Nous y reviendrons plus tard dans la question des enjeux mondiaux. Voyons plutôt la qualité des cours d'eau.

Alors, une étude de l'état du Saint-Laurent dans les années 70 menait à une première prise de conscience de la mauvaise qualité des eaux de surface et entraînait, en 78, le 325 lancement du programme d'assainissement des eaux du Québec. Depuis lors, les interventions et les programmes d'assainissement municipal et industriel se sont multipliés et la réglementation s'est considérablement resserrée.

330 En vingt ans, des améliorations notables de la qualité de l'eau ont été observées. D'abord, au niveau des réseaux municipaux et de l'industrie, alors ainsi la charge particulière et organique globale provenant des réseaux municipaux a diminué significativement. De plus, de nombreux établissements industriels en réseau voient maintenant leurs effluents traités par des stations d'épuration. Soulignons également les efforts importants faits pour assainir les eaux industrielles hors réseau, c'est-à-dire celles rejetées directement dans un cours d'eau. Par 335 exemple, l'industrie des pâtes et papiers a investi des millions de dollars pour assainir ses eaux usées.

340 Globalement, on constate donc maintenant que l'eau au Québec est de qualité relativement bonne par rapport à la situation observée dans la plupart des pays industrialisés. Toutefois, avec le temps, d'autres problématiques environnementales ont pris de l'acuité, notamment la pollution d'origine diffuse et la pollution toxique. Ainsi, des substances toxiques, des pesticides et des teneurs élevées en éléments nutritifs sont encore mesurés dans certaines rivières.

345 Un indice de la qualité de l'eau développé à partir de la fourchette de valeurs observées au Québec révèle que dans les têtes de bassin et dans les régions périphériques, la qualité de l'eau est généralement bonne. C'est dans le sud-ouest du Québec, et plus particulièrement dans les bassins agricoles des basses terres du Saint-Laurent, que la qualité de l'eau est la moins bonne, principalement à cause de la pollution diffuse résultant de l'utilisation des engrains, 350 des pesticides et des rejets d'animaux.

355 Les usages de l'eau de surface, outre les activités de prélèvements, sont nombreux et diversifiés. Qu'on parle de baignade, navigation, pêche, chasse, villégiature, etc. Certains usages n'ont pas encore été récupérés dans plusieurs secteurs. Par exemple, la baignade dans le fleuve Saint-Laurent demeure une activité encore très restreinte dans certaines zones, notamment à cause des risques pour la santé.

360 Considérant le nombre d'intervenants dans le domaine de la gestion de l'eau au Québec, ainsi que la multiplicité de leurs interventions, l'intégration sur le plan local de celle-ci apparaît de plus en plus complexe et laborieuse. Dans de très nombreux pays, on retient, pour effectuer cette intégration, l'échelle du bassin versant comme référence géographique, et la concertation des usagers et des gestionnaires comme outil de planification de cette action.

365 L'organisation de cette gestion varie d'un pays à l'autre et reflète pour l'essentiel la nécessité d'agir sur l'état de la ressource ou sur la culture organisationnelle de ces sociétés ou sur les deux. À propos de cette approche, le gouvernement du Québec a signé à Mexico, en mars 96, son adhésion à la Charte du réseau international des organismes de bassins, ce qui a concrétisé son engagement à adhérer au principe de gestion des eaux par bassins versants, telle qu'elle se pratique dans plusieurs pays.

370 375 Plus concrètement, le gouvernement a été l'instigateur d'un projet pilote sur la gestion intégrée de l'eau par bassins versants. À cet effet, un comité composé de vingt-trois représentants, Comité de bassin de la rivière Chaudière, a été constitué pour concevoir un premier schéma directeur de l'eau et proposer une stratégie de mise en oeuvre. Le COBARIC, le Comité de bassin de la rivière Chaudière, déposera son rapport à la fin de 99.

380 Quelques mots maintenant sur les activités de connaissance. Nos connaissances scientifiques sur l'eau et les écosystèmes aquatiques se sont considérablement étoffées depuis vingt ans, grâce en particulier aux différentes activités de surveillance du ministère de l'Environnement. Ainsi, un réseau de base, constitué de trois cent cinquante stations réparties

385 dans quarante bassins les plus importants du sud du Québec, est échantillonné régulièrement et permet de rendre compte de la qualité de l'eau, tant sur le plan spatial que temporel. Cette connaissance de niveau général est axée sur les paramètres classiques comme la demande biologique en oxygène, les matières en suspension, les nitrates, le phosphore, les coliformes et certaines toxiques.

390 Quant à l'aspect quantitatif, mentionnons l'existence du réseau de mesures hydrologiques. Le réseau actuel compte deux cent cinquante stations de mesure de niveau d'eau ou de débit réparties sur deux cents lacs et cours d'eau. La responsabilité du réseau est partagée entre divers organismes comme les ministères provinciaux, le gouvernement fédéral, les sociétés d'État et certaines compagnies privées.

395 En parlant d'infrastructures de suivi, nous parlerons maintenant de l'état des infrastructures municipales. Donc, les infrastructures liées aux services d'eau sont habituellement divisées en catégories d'ouvrages se rapportant aux étapes de production ou de distribution des services. Soulignons qu'au niveau des travaux d'aqueduc, donc de l'eau potable, peu de municipalités disposent d'un inventaire complet et d'un diagnostic fiable sur leur réseau. Ce manque de renseignements rend plus difficile la planification des interventions et l'estimation des besoins en investissement pour la réfection des réseaux.

400 Au niveau des eaux usées, près du tiers des municipalités, essentiellement de petites agglomérations, se sont équipées d'un système collectif de collecte des eaux usées. Pour certaines de ces municipalités, les installations individuelles pour l'évacuation et le traitement des eaux usées peut s'avérer une solution plus économique.

405 Au niveau de la gestion des services d'eau, soulignons que jusqu'au milieu du XIX^e siècle, les équipements d'alimentation en eau potable étaient de propriété presque exclusive de particuliers ou d'entreprises privées. Aujourd'hui, la gestion des services d'eau relève, dans la plupart des cas, des municipalités qui possèdent la quasi-totalité des infrastructures liées à l'eau potable et aux eaux usées.

415 Dans la perspective de renforcer la qualité des services et de limiter le coût de production, les municipalités ont le défi d'améliorer l'efficacité de leur gestion. Pour ce faire, elles devront viser une meilleure connaissance de certains aspects concernant les services d'eau comme le profil de consommation, le prix de revient de l'eau ou encore l'état actuel et prévisible des infrastructures.

420 Au-delà de l'aspect de la gestion municipale, il y a l'eau comme enjeu stratégique mondial. Ainsi, 60 % des ressources en eau douce se retrouvent dans neuf pays seulement: le Brésil, la Russie, la Chine, le Canada, l'Indonésie, les États-Unis, l'Inde, la Colombie et la République démocratique du Congo, l'ex-Zaïre. La gestion de la ressource eau est, pour la communauté internationale, le sujet d'une préoccupation constante depuis 1978, année qui a marqué le début de la décennie de l'eau potable et de l'assainissement.

425 En 1992, à Dublin, la conférence sur l'eau et l'environnement établissait les principes de l'action internationale à l'égard de l'eau. Cette conférence a été suivie dans la même année du Sommet de la Terre de Rio.

430 En 1997, la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations-Unies faisait de l'eau un thème majeur pour les cinq prochaines années, reconnaissant qu'à moins d'une action rapide pour les modes de consommation de l'eau, la rareté de cette ressource deviendrait un frein pour le développement et la source de conflits. L'eau est devenue un enjeu stratégique, conséquemment, un enjeu de politique nationale et internationale.

435 Voyons où se situe le Québec par rapport à cet enjeu mondial. Avec 3 %, le Québec a l'avantage de posséder une part relativement importante de la réserve mondiale en eau douce. Cette situation lui confère des responsabilités au plan international, notamment celle de protéger la ressource et de participer à apporter les solutions au problème de développement de santé et d'environnement que cause dans de nombreux pays une eau de plus en plus rare et d'une qualité 440 de moins en moins bonne.

445 Le développement hydroélectrique a permis notamment l'acquisition de savoir-faire en matière d'évaluation environnementale. Que ce soit ce savoir-faire, son expertise en matière de production et de gestion des infrastructures de l'eau et de son assainissement ou de ses compétences en matière de formation et de recherche, le Québec dispose d'atouts considérables. La nature de son expérience en fait non seulement un partenaire commercial, mais aussi un interlocuteur crédible et valable dans les débats internationaux sur l'eau.

450 Alors, comment se commercialise cette eau? Au Québec, l'eau embouteillée et l'eau vendue au volume sont désignées au commercial. L'industrie embouteille trois catégories d'eau: l'eau de source, 93 % de la production; l'eau minérale, 3 %; et l'eau traitée, 4 % de la production. Il est à noter que les prélèvements d'eau à des fins commerciales correspondent à 0,08 % de l'eau captée au Québec, soit une quantité inférieure à la consommation de quelque neufs cents foyers.

455 L'industrie québécoise représente environ le tiers de l'industrie canadienne, soit une vingtaine d'entreprises qui procurent de l'emploi à plus de huit cents personnes et dont le chiffre d'affaires, en 94, était évalué à 120 millions de dollars.

460 Des quatre grands de l'industrie, deux sont de propriété européenne: eau de source Labrador qui appartient à Danone et Groupe Perrier du Canada qui est dirigée par Nestlé.

465 L'intérêt des firmes étrangères pour la ressource eau du Québec et l'accès au marché nord-américain se confirme par cette présence et souligne un problème potentiel de prise de contrôle des petites entreprises et du marché québécois par des intérêts étrangers.

470 Je vous soulignais antérieurement qu'il n'y avait aucun projet d'eau en vrac demandé au gouvernement. Alors, disons-en quelques mots. Aucun marché spécifique donc n'a encore été dûment identifié pour la vente d'eau en vrac. Il s'agit d'un marché encore au stade exploratoire.
La production d'eau douce par la construction d'une usine de désalinisation constitue une option d'approvisionnement de deux à trois fois moins cher que celle du transport et du transbordement par bateau. Le différentiel s'établit de 1,50 \$ à 2 \$ du mètre cube versus 4 \$, 4,50 \$ du mètre cube. Les exportations par mer sont donc difficilement envisageables pour satisfaire des besoins en eau que l'on peut qualifier de structurels.

475 J'en arrive donc à ma conclusion, monsieur le président. Au cours des vingt dernières années, les Québécois et les Québécoises ont consenti des efforts remarquables, notamment en termes d'assainissement des eaux, pour reprendre en main leurs plans d'eau. Le défi qui se présente maintenant est encore plus grand, puisqu'il s'agit d'assurer la pérennité de l'eau dans
480 une perspective de développement durable au cours du prochain siècle.

485 La consultation sur l'eau doit permettre de dégager une vision de la ressource en eau dans notre société et d'en réaliser l'importance. Il faudra également préciser nos responsabilités face à la communauté internationale pour une richesse que tous les pays ne possèdent pas nécessairement en qualité et en quantité suffisantes. C'est pourquoi le gouvernement souhaite que la population s'exprime largement sur les enjeux et les objectifs que nous devons, nous, collectivement, nous donner pour que l'eau au Québec puisse continuer d'assurer le bien-être des générations futures.

490 Il se dessine de plus en plus que l'eau pourrait devenir un enjeu stratégique mondial au tournant du millénaire. Le moment est bien choisi pour le Québec de se doter prochainement d'une première politique de l'eau, à l'instar de nombreux pays.

495 Je vous remercie, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Latulippe. Alors, ça, ça va pour ce qui est une synthèse rapide d'un document qui, lui-même, d'ailleurs, est déjà synthétique, assez ramassé ce document qui est maintenant disponible depuis plus d'un mois dans le milieu.

Le Ministère a également procédé avec ses collègues à un premier portrait régional. Ce portrait qu'on nous donne, j'avertis tout de suite, il est encore à l'état d'ébauche, on peut y trouver donc des approximations. Ce n'est pas un document fini mais c'est un premier document qui fait un portrait. Et la somme des dix-sept portraits va être très intéressante pour l'ensemble du Québec.

J'invite donc, j'imagine que c'est monsieur le directeur régional, monsieur Bélisle qui va nous présenter rapidement le portrait de la région. Monsieur Bélisle.

M. LUC BÉLISLE :

Oui, monsieur le président. Avant de débuter, je vais devoir faire un changement d'appareil.

LE PRÉSIDENT :

Je vous signale qu'il y a une sténotypie de nos entrevues, de nos rencontres, ce qui fait que sans même vous promener partout, on a un site d'information dans lequel tous les documents déposés se retrouvent. Et toutes les transcriptions d'audiences sont à la fois accessibles sur notre site Internet et déposées en format papier dans tous les centres de documentation, de sorte que ça vous permet de suivre l'évolution de l'audience.

Et quant, à un moment donné, on vous dira qu'à d'autres moments on a abordé cette question-là et qu'on l'a scrutée d'une certaine manière, des fois plutôt que de toujours répéter, on résume rapidement, mais vous pouvez toujours retourner dans les transcripts pour prendre connaissance de cette matière gigantesque qui va se développant au fur et à mesure de l'avancée de l'audience.

Alors, ça va, monsieur Bélisle?

M. LUC BÉLISLE :

Donc, monsieur le président, le portrait que je vais vous présenter suit essentiellement l'ordre du document qui a été déposé et qui est disponible auprès de l'audience.

Portrait régional de l'eau en Abitibi-Témiscamingue. On va faire un tour d'horizon au niveau socio-économique pour décrire brièvement la région, un portrait qualitatif et quantitatif de

540 l'eau de surface ainsi qu'un tour d'horizon de l'eau souterraine, et on va passer rapidement les volets municipal, industriel, agricole de la ressource eau.

545 D'abord, au niveau socio-économique, la région de l'Abitibi-Témiscamingue couvre près de 65 000 kilomètres carrés, ce qui constitue 4 % du territoire de la province. On y retrouve cinq MRC et elles sont composées de 85 municipalités et de 20 autres territoires équivalents, comme des territoires non organisés ou des réserves indiennes. On retrouve donc une population totale de 153 905 personnes sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue, de même qu'un certain nombre d'établissements manufacturiers, 181. Nombre d'établissements miniers en fonction, c'est 36, et de cela, il y a 19 producteurs de minéraux métalliques. On retrouve un fort pourcentage du territoire de la région qui est en forêts, 85 %, et de ce nombre, 550 92 % est en terres publiques. Le pourcentage du territoire en agriculture est plus faible, il se situe autour de 3 %.

555 Au niveau des différentes productions, évidemment, l'Abitibi-Témiscamingue est une région ressource. Donc, les forêts, les mines, l'agriculture sont des activités importantes. On est à la remorque de l'économie et le taux de chômage de 14.2 % en fait foi. La répartition des emplois entre les secteurs primaire, secondaire et tertiaire montre bien la variation. Donc, 13.9 % pour le primaire, secondaire 16.6 % et le tertiaire 69.3 %.

560 Un fait qui est important pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue, c'est le nombre de municipalités de petites tailles, c'est-à-dire que 69 ont moins de 2 000 habitants.

565 Portrait quantitatif de l'eau de surface. On retrouve plusieurs grandes rivières en Abitibi-Témiscamingue. Celles qui sont affichées ici sont celles où il y a des stations de jaugeage. Les trois premières sont évidemment des rivières très importantes: la rivière Bell, qui est la poursuite de la rivière Mégiscane, qui se trouve à l'est de Senneterre et qui coule vers la Baie James; la rivière Harricana, pour laquelle on est aussi à la tête du bassin. On est à la tête du bassin aussi de la rivière des Outaouais supérieure. Il y a la rivière Maganasipi, qui est dans le sud de la région, qui coule vers la rivière des Outaouais. Et encore un autre bassin important, mais sur lequel on n'a pas de stations de jaugeage, c'est le bassin de la rivière Abitibi qui coule du lac Abitibi vers le nord, vers la Baie James. Les débits moyens qui sont présentés là ne rendent pas exactement compte de l'importance relative des rivières. Il s'agit des données qu'on a là où sont situées les stations.

575 Caractéristiques principales des lacs de la région. Et bien, évidemment, on est une région où il y a des lacs qui sont grands, qui sont turbides, c'est-à-dire avec beaucoup d'argile en suspension, peu découpés, peu profonds et qui sont concentrés dans la plaine argileuse, c'est-à-dire dans le quadrilatère Rouyn, Val-d'Or, Amos, La Sarre et aussi en allant vers le Témiscamingue, en bordure du lac Témiscamingue. Ailleurs, la surface des plans d'eau est variable. Les lacs sont plus découpés et plus profonds. C'est des eaux qui sont colorées essentiellement par les acides humiques.

À cause de ces caractéristiques, on retrouve un grand nombre de lacs, mais on retrouve aussi de nombreux lacs de grande superficie. 93 lacs ont plus de 10 kilomètres carrés et 8 lacs ont plus de 120 kilomètres carrés. Donc, on est une région avec d'assez grands lacs.

585

La vocation et l'utilisation des principaux lacs. En voici une courte liste. Comme vous voyez, la superficie des plans d'eau qui sont notés là est assez importante. Ça varie de 14 pour le lac Blouin à 319 ou à 910 pour le lac Abitibi, quoique le lac Abitibi, plus de la moitié, je dirais, plus du 4/5 du lac est du côté ontarien. Donc, il y a beaucoup de lacs qui sont à proximité des lieux habités. On retrouve une utilisation intensive de ces lacs-là par la pêche, le nautisme, la villégiature. Il y a des développements résidentiels aussi qui sont en bordure de ces plans d'eau là, sur plusieurs.

590

Fait à noter aussi, il y a plusieurs de ces plans d'eau là qui sont des lacs réservoirs, soit à des fins de régularisation des niveaux des eaux ou encore à des fins de production hydroélectrique.

595

La répartition des barrages pour la région Abitibi-Témiscamingue, on en trouve 119. C'est moins que d'autres régions. Toutefois, les barrages hydroélectriques et à des fins de régularisation, on en retrouve 32 pour les barrages hydroélectriques et 17 pour les ouvrages de régularisation. Ce sont des barrages qui contrôlent souvent de grandes nappes d'eau. Ce sont parmi les lacs que j'ai identifiés tout à l'heure dans la précédente diapositive.

600

Au niveau qualitatif, le ministère de l'Environnement a un réseau d'échantillonnage des différentes rivières qui permet d'avoir une image plutôt limitée de la qualité de l'eau. Ce qu'on s'aperçoit, c'est que de façon générale, dans nos stations, l'eau est de bonne qualité ou va de bonne à douteuse, selon le lieu. Dans les autres secteurs, on n'a pas de données précises dans le cadre du réseau de suivi mais on a quand même des informations.

610

Je voudrais porter votre attention aussi sur la grandeur des bassins versants. Avec la flèche à l'écran, vous allez pouvoir voir que le bassin de la rivière des Outaouais, le bassin supérieur, couvre une très grande partie de la région, c'est-à-dire on va jusque dans la réserve de La Vérendrye et dans la MRC de la Vallée de l'Or. Et ça vient reprendre les eaux qui sont dans le secteur de Preissac, de Rouyn-Noranda et ça coule vers le Témiscamingue. Et la rivière des Outaouais regroupe aussi tout le Témiscamingue. Il y a la rivière Harricana qui est une rivière importante, le bassin de la rivière Mégiscane et de la rivière Bell, qui est à l'est de Senneterre, et je parlais aussi du bassin de la rivière La Sarre, qui est ici.

615

Problématique particulière sur la qualité de l'eau au niveau des rivières. Bon, la contamination des rivières par des sources diffuses ou par des sources ponctuelles se concentre dans les secteurs habités de la région. Là où on trouve des activités comme l'agriculture, les infrastructures municipales, l'exploration, l'exploitation minière, c'est dans ces secteurs-là où on retrouve une qualité d'eau diminuée. Ailleurs dans la région, on a une bonne

625 qualité d'eau, d'une façon générale. Aussi, plusieurs municipalités de petite et moyenne tailles, avec des rejets sans traitement, peuvent causer des problèmes locaux de salubrité.

630 On est une région aussi où il y a une problématique particulière pour l'acidification, particulièrement au Témiscamingue, étant donné que les sols ont une faible capacité de tamponnage des acides et aussi la situation géographique, qui fait qu'elle est sous les vents dominants qui proviennent des installations de Minéraux Noranda ici, de l'Inco à Sudbury et aussi de ce qui provient du MidWest américain. Les travaux d'épuration qui ont été faits depuis quelques années auprès de ces deux principales industries-là ont amené une modification importante des retombées et une amélioration légère de la situation.

635 Toutefois, sur les 437 lacs qui ont été visités depuis que le programme existe, on en a un bon nombre qui sont déjà acides, 23.6 %. 29.7 % sont en transition, c'est-à-dire que leur niveau de pH n'est pas encore acide, mais on ne peut pas dire que ce sont des lacs qui sont non acides et il y en a un bon nombre qui sont quand même non acides. On assiste déjà quand même à une espèce de rétablissement de cette situation dans certains de ces plans d'eau.

640 Au niveau de l'eau souterraine, l'eau souterraine est généralement de bonne qualité. On a des problèmes de contamination naturelle à l'arsenic dans certains secteurs, entre autres dans les Municipalités de Dubuisson, rivière Héva, Duparquet, Rapide-Danseur, dans le quartier Granada et dans Chazel Clermont. Je dis bien, il s'agit de contamination naturelle, on a un sous-sol riche en différents métaux.

650 Autre problématique, c'est la détermination des périmètres de protection pour les prises d'eau souterraine, particulièrement pour certaines municipalités qui s'approvisionnent dans les eskers. On peut penser à la Municipalité d'Amos, Val-d'Or, Val-Senneville et quelques autres.

655 On est une région aussi où il y a un bon nombre de puits privés. Dans le document, on parle de 11 000 puits et on parle aussi de 15 000; on va prendre le chiffre de 15 000. La Direction régionale de la santé publique a fait une étude, en 94, pour déterminer les types de puits. Donc, il y en a un bon nombre qui sont des puits artésiens, mais il y en a un bon nombre aussi qui sont des puits de surface, soit dans le sable ou dans l'argile. Et ils ont fait une évaluation du taux de contamination bactériologique, et c'est dans les puits de surface, dans l'argile qu'il y a la contamination la plus fréquente, souvent associée au manque d'entretien du puits ou à l'utilisation du territoire à proximité du puits.

660 Portrait municipal. Le nombre de municipalités desservies par réseau, par territoire de MRC, on peut voir une variation importante des chiffres. Par exemple, dans la MRC de Rouyn-Noranda, il y a 5 municipalités qui sont desservies par des réseaux mais qui desservent dans le fond 33 000 personnes avec de l'eau potable. Si on compare avec la MRC du Témiscamingue où il y a 14 municipalités qui ont des réseaux, qui desservent 11 000 personnes, la différence vient du fait que les municipalités sont plus importantes au niveau de la MRC de Rouyn-Noranda

que ce qu'on peut retrouver dans les municipalités du Témiscamingue. On retrouve donc 42 municipalités qui offrent des réseaux d'eau potable et 11 ont des réseaux avec traitement.

En matière d'eaux usées par réseau et encore par MRC, on peut voir qu'il y a 49 municipalités qui ont des réseaux d'égouts. Si on parle en termes de pourcentage de population raccordée qui traitera ses eaux, on devrait atteindre 92 % de la population régionale d'ici la fin de l'année 99, pour des investissements du programme d'assainissement des eaux et du PADEM de 175 786 000 \$.

Un autre élément à noter, c'est que 72 % de la population de l'Abitibi-Témiscamingue est raccordé à un réseau d'égouts. Le reste de la population doit donc avoir des installations qui répondent au règlement sur l'épuration des eaux des résidences isolées, donc des fosses septiques et des champs d'épuration.

Portrait industriel. Là-dessus, je vais me limiter évidemment au secteur minier qui est une particularité régionale. Au niveau des parcs à résidus actifs dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, ils sont concentrés évidemment dans les MRC de Rouyn-Noranda et de la Vallée de l'Or, évidemment à cause de la présence de la faille Cadillac qui se trouve dans ces deux MRC-là et le long de laquelle sont situées plusieurs mines.

Donc, on retrouve 16 parcs actifs en Abitibi-Témiscamingue pour une superficie totale de 1 556 hectares, donc quelque chose d'un peu plus grand que 15 kilomètres carrés. De ce nombre, 12 génèrent des acides. La problématique de génération d'acides est associée au fait que les roches contiennent passablement de sulfure et que sous l'effet conjugué de l'eau et de l'oxygène, il y a émission d'acides. Donc, on retrouve un peu plus de 1 100 hectares de parcs qui génèrent des acides.

La problématique est différente au niveau des parcs inactifs, où là on en retrouve un plus grand nombre. Il y a 62 parcs inactifs en Abitibi-Témiscamingue, qui représentent 2 338 hectares.

La répartition de ces parcs-là entre différents propriétaires. Et bien, la majorité ou près de la moitié appartiennent à des compagnies. Il y en a 9 qui appartiennent à la Couronne et il y a en 28 qui sont orphelins.

Ici, c'est ici qu'on note le plus de problèmes par rapport aux parcs à résidus miniers. Il n'y a aucun parc inactif ou générateur d'acides qui est complètement restauré. Il n'y a pas de fonds spécifiques non plus pour la restauration, c'est très coûteux, et la problématique des parcs orphelins est plus compliquée. Depuis 1990, le ministère des Ressources naturelles a investi d'ailleurs 11 millions \$ pour la restauration des différents parcs qui leur appartiennent.

Il y a certains endroits ou certaines rivières ou lacs qui sont affectés par ces parcs inactifs. On peut penser au lac Dufault, au lac Arnoux, à la rivière Bourlamaque et à la rivière Piché.

710

Portrait agricole. Là encore, la répartition des établissements agricoles n'est pas la même dans toutes les MRC. On retrouve une concentration des fermes dans les MRC du Témiscamingue, d'Abitibi-Ouest et d'Abitibi, avec des pourcentages variables de la superficie occupée par des fermes. C'est en Abitibi-Ouest qu'on retrouve la plus grande proportion du territoire occupé par des fermes.

715

Lorsqu'on met ensemble les productions animales et qu'on les transforme en unités animales de façon à rendre les volailles, les ovins, les bovins et les autres productions comparables un peu, on s'aperçoit que c'est le Témiscamingue qui a les plus grandes unités animales, suivi d'Abitibi-Ouest et d'Abitibi.

720

Donc, ce qui à noter aussi, c'est que 93 % des unités animales sont des bovins. La région de l'Abitibi-Témiscamingue comporte la plus grande quantité de grosses fermes. Dans le fond, la taille moyenne des élevages en Abitibi-Témiscamingue est plus élevée que la moyenne provinciale. Dans le document, on parle de fermes qui ont plus de 1 000 unités animales, on devrait lire plutôt 100 unités animales. Ça fait une grosse différence.

725

Les secteurs affectés. Dans le Témiscamingue, évidemment il y a la rivière-la-Loutre; dans le secteur d'Abitibi-Ouest, il y a la rivière Dagenais, qui sont en plein dans les zones agricoles.

730

Portrait faunique. Et bien, la pêche sportive en Abitibi-Témiscamingue, évidemment doré jaune et doré noir, ce sont les espèces vedettes de la région. Le brochet est une espèce plus accessoire. Les salmonidés sont concentrés essentiellement dans le sud du Témiscamingue, là où il y a des eaux claires. On en retrouve aussi un peu ailleurs en région, surtout l'omble de fontaine qui est épargné. Salmonidés, on retrouve essentiellement du touladi et l'omble de fontaine.

735

On estime à environ 1 400 000 les captures annuelles, toutes espèces confondues, quelque chose comme 928 000 jours de pêche par année et des retombées économiques annuelles de 40 millions \$. Et ça, ça exclut les dépenses, les achats de capital comme les remorques, les bateaux, les quatre roues et ces choses-là. Donc, la pêche sportive, c'est une activité importante.

740

Au niveau des problématiques, on en retrouve quelques-unes: l'acidification des eaux dans le secteur du Témiscamingue, sur lequel il y a déjà certains rétablissements, on a des projets de repeuplement de certains lacs; les parcs à résidus miniers acides inactifs, qui ont des impacts encore non contrôlés sur certains plans d'eau ou certains lacs, certaines rivières; la forte exploitation sportive.

745

750

Évidemment, on est une région où il y a beaucoup de pêche qui se fait. Il s'agit de voir avec la réglementation de s'assurer de la conservation des espèces et aussi de favoriser une mise en valeur des stocks. Par ailleurs, sur le doré, on met en place actuellement un plan de gestion du doré pour améliorer la qualité de pêche. Donc, c'est des moyens de répondre à cette problématique-là.

755

L'introduction d'espèces compétitrices est un problème, particulièrement par rapport à la barbotte brune. On en retrouve maintenant dans les bassins qui coulent du côté de la Baie James, alors qu'historiquement, on en trouvait essentiellement que dans le bassin de la rivière des Outaouais. C'est difficile à régler parce qu'on n'a pas encore de techniques ou de méthodes pour lutter contre cette espèce-là lorsqu'elle a envahi les grands plans d'eau.

760

La présence de barrages et l'influence du marnage sur la faune, bien, il y en a des impacts. Le touladi est une espèce sensible. Il y a d'autres espèces semi-aquatiques, on peut penser à la sauvagine ou encore au rat musqué qui peuvent être affectés.

765

Sédiments fins dans les frayères, principalement des salmonidés, la cause essentielle, c'est évidemment le réseau des chemins forestiers. Souvent, le gravellage, la construction, l'entretien fait qu'il peut y avoir des sédiments fins qui sont amenés dans les frayères. Souvent, il s'agit de petits cours d'eau.

770

Ça fait le tour du portrait régional.

LE PRÉSIDENT :

775

Merci, monsieur Bélisle. Alors, s'il y a des gens qui veulent poser des questions, vous vous inscrivez au secrétariat à l'arrière, et on m'apportera les feuilles d'inscription et je recevrai les gens au fur et à mesure.

780

Pendant que vous vous inscrivez, je peux poser peut-être une première question. Premièrement, vous en avez fait tomber une, parce que j'en avais une sur le 1 000 unités animales et je m'en venais avec mes gros sabots.

785

Alors parlez-moi, en page 8, un petit peu de la situation des puits privés. Donc, on doit dire 15 000 plutôt que 11 000. On retrouvait ce chiffre-là à la page 10 aussi où on parlait également de -- page 6 et page 8, pardon, où on parlait des 11 000 puits. Alors, parlez-moi de l'échantillonnage. Vous avez fait un échantillonnage d'un certain nombre de puits.

790

Comment cet échantillonnage avait été fait? On dit que 180 puits ont été étudiés, alors à la page 8, au point 4.2 du rapport régional. Est-ce que vous pouvez me dire un peu comment l'échantillonnage avait été fait? Ça a été fait au hasard? Ça a été fait de quelle manière? Et est-ce que ça est représentatif de l'ensemble de la situation?

M. LUC BÉLISLE :

795

Cet échantillonnage-là a été fait par la Direction de la santé publique. J'inviterais peut-être monsieur Poissant à donner plus d'information, étant donné qu'ils ont participé directement au projet.

800

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

Monsieur Poissant.

805

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

Étant donné que c'est moi qui a fait l'étude.

LE PRÉSIDENT :

810

C'est vous qui avez fait l'étude, vous devez savoir.

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

815

Vous vouliez savoir comment on a fait l'échantillonnage des puits. On a pris - attendez, ça fait déjà quelques années, que je me souvienne un peu - on a pris, dans toute la MRC de Rouyn-Noranda et du Témiscamingue, on a fait de la publicité dans les journaux pour avoir le maximum de personnes intéressées à ce qu'on analyse leur puits pendant 20 semaines, à 10 échantillons en 20 semaines. Je ne me souviens pas combien qu'on a reçu de réponses en tout, mais on en a conservé 180 là-dedans, avec des puits de surface.

820

On avait intégré le Témiscamingue pour pouvoir avoir des puits de surface dans le sable parce qu'il n'y en avait pas dans la MRC de Rouyn-Noranda. Ça fait que vous voyez qu'il y a un biais lié au fait que c'était des personnes volontaires, donc possiblement plus peut-être sensibilisées que la moyenne. Ça, ça pourrait être un des biais.

825

Un autre petit biais mais, d'après moi, qui est minime, qui vient du fait que ça vient seulement de la MRC de Rouyn-Noranda. On n'en a pas pris en Abitibi-Ouest et autres secteurs.

830

LE PRÉSIDENT :

Donc, ce n'est pas un portrait de l'ensemble de la région. C'est vraiment un portrait --

835 **M. LOUIS-MARIE POISSANT :**

On l'a extrapolé à l'ensemble de la région. Je n'ai aucune difficulté à l'extrapoler à l'ensemble de la région. Ça, c'est pour les 180 puits qu'on a suivis pendant 20 semaines.

840 Maintenant, pour les autres aspects des puits, on a fait un sondage téléphonique qui, lui, s'est fait à travers la région. Et quand on arrive à des pourcentages de puits, ce n'est pas des pourcentages de puits pour la MRC de Rouyn-Noranda, c'est des pourcentages réels à partir de sondages aléatoires téléphoniques pour l'ensemble de l'Abitibi-Témiscamingue.

845 Est-ce que c'est...

LE PRÉSIDENT :

850 Ce n'est pas sûr. On va essayer de voir. Est-ce que vous avez devant vous le texte du rapport régional?

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

J'ai le rapport de recherche. Le portrait régional?

855 **LE PRÉSIDENT :**

Oui?

860 **M. LOUIS-MARIE POISSANT :**

Oui, je vais le prendre. C'est à quelle page?

LE PRÉSIDENT :

865 C'est à la page 8, au paragraphe 4.2, quand c'est marqué: «la contamination bactériologique», là, on résume votre étude et puis on dit que:
«10 échantillons ont été récoltés en deux semaines, du 25 avril au 7 septembre 94.»

870 **M. LOUIS-MARIE POISSANT :**

Attendez, aux deux semaines.

LE PRÉSIDENT :

875 Aux deux semaines, du 25 avril au 7 septembre.

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

880 Du 25 avril au 7 septembre, il y a 20 semaines.

LE PRÉSIDENT :

885 Donc, vous avez fait 10 échantillons, un à toutes les deux semaines.

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

Voilà.

LE PRÉSIDENT :

890 Pour les 180 puits en question.

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

895 Exact.

LE PRÉSIDENT :

900 «Durant cette période-là, 35 % des puits artésiens, 84 % des puits de surface dans l'argile et 48 % des puits de surface dans le sable se sont révélés contaminés à au moins une occasion.»

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

905 C'est exactement ça. C'est très bien dit.

LE PRÉSIDENT :

910 Donc, il y a 1 fois sur 10...

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

915 Ça peut être 9 fois sur 10, 1 fois sur 10, au moins 1 fois. Les chiffres qui sont là ici.

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais la moyenne, c'est à au moins 1 fois sur 10 --

920 **M. LOUIS-MARIE POISSANT :**

Non, non, non, non.

925 **LE PRÉSIDENT :**

Non?

930 **M. LOUIS-MARIE POISSANT :**

Ce qui est écrit là, c'est exactement ça. Par exemple, les puits de surface, on est allé les chercher, et 84 % des puits de surface qu'on a échantillonnés ont été contaminés au moins 1 fois sur les 10 fois qu'on y a été, au moins 1 fois, mais ça peut être 8 fois, ça peut être 1 fois.

935 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Donc, ça, vous n'avez pas par ailleurs le nombre de fréquences.

940 **M. LOUIS-MARIE POISSANT :**

Oui, je l'ai aussi.

945 **LE PRÉSIDENT :**

Vous l'avez?

945 **M. LOUIS-MARIE POISSANT :**

Ce n'est pas dans...

950 **LE PRÉSIDENT :**

Ce n'est pas donné? Est-ce qu'il y en a plusieurs où c'était plus de 1 fois?

955 **M. LOUIS-MARIE POISSANT :**

Oui. Les puits de surface dans l'argile, oui.

960 **LE PRÉSIDENT :**

Oui?

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

Ah! oui, oui, oui. Les puits de surface dans l'argile -- je peux vous donner un autre
965 chiffre qui va peut-être vous aider. Vu qu'on a fait ça pendant 20 semaines, on a donc une donnée dans le temps. Et la pire période, c'est à peu près après la Saint-Jean-Baptiste, dans ces coins-là, les puits de surface dans l'argile à ce moment-là, pour vous donner une idée, il y avait 24 % des puits qui étaient contaminés aux coliformes fécaux. Donc, le 1/4 des puits,
970 cette période-là de deux semaines, étaient contaminés aux coliformes fécaux. Si on prend l'ensemble de tous les coliformes, bien là, ils sont au moins à 44 %.

LE PRÉSIDENT :

Donc, essentiellement, c'est de la contamination bactériologique.
975

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

Oui, l'étude était pour ça, oui.

LE PRÉSIDENT :

Qui était portée là-dessus. Et à ce moment-là, vous faites quoi? Vous faites un avis de bouillir?

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

Bien, les puits ne sont pas -- il n'y a pas de juridiction pour les puits privés. Ça fait que nous autres, quand on recevait les résultats, on leur téléphonait pour leur demander la procédure habituelle, c'est-à-dire de désinfecter le puits avec de l'eau de javelle. Je ne sais pas si vous voulez que je vous l'explique tout?
990

995 **LE PRÉSIDENT :**

Non, non, ça va. Donc, vous demandez aux gens de désinfecter le puits, puis d'être quelques jours sans consommer leur eau pour que la désinfection se fasse.

1000 **M. LOUIS-MARIE POISSANT :**

Vingt-quatre heures. On a produit un dépliant qui explique tout comment s'y prendre, puis on l'a distribué dans tous les foyers ruraux de l'Abitibi-Témiscamingue. On l'a réédité cette année. Qui explique un peu comment s'y prendre puis pourquoi le faire.

1005 **LE PRÉSIDENT :**

Juste une vérification auprès du ministère de l'Environnement. On parle de 15 000 puits et vous avez seulement 3 800 sur lesquels vous avez un rapport de forage. Ça veut donc dire qu'il y a pratiquement 7 puits sur 10 où on ne sait pas qu'il existe. On n'a pas de rapport de forage et on n'est pas au courant de ce qui est --

1010 **M. LUC BÉLISLE :**

Les rapports de forage sont ce que les compagnies qui creusent des puits doivent nous envoyer, nous faire parvenir. Dans le document, il est indiqué aussi qu'il y a plusieurs milliers de puits et que tous n'ont pas fait l'objet d'un rapport de forage - c'est une chose - et d'autres n'ont pas été saisis. Donc, ce qui est livré là, c'est l'information qui était disponible au moment du rapport.

1020 **LE PRÉSIDENT :**

Mais est-ce que ça veut dire que ce sont en général des puits de surface, donc que les gens ont creusé eux-mêmes et donc il n'y a pas d'information, ou si ça veut dire une espèce de négligence de la part des creuseurs de puits à informer le Ministère de l'existence d'un puits?

1025 **M. LUC BÉLISLE :**

Là-dessus, je ne pourrais pas vous répondre. Il faudrait que je regarde auprès de mes collègues.

1030 **LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît.

Monsieur Jean Roberge, s'il vous plaît. Bonsoir, monsieur Roberge!

1035 **M. JEAN ROBERGE :**

Oui, bonsoir! J'ai deux questions. D'abord, je voudrais dire que je trouve très intéressant et important le travail que vous faites, le mandat que vous avez à réaliser. C'est le premier portrait de la région que je vois sur l'eau et je trouve que c'est bien fait et intéressant. En tout cas, je l'ai feuilleté rapidement ce soir et j'ai trouvé ça concret et réaliste.

1040 J'ai deux questions, cependant. Une première question, c'est une question de précision à propos de l'arsenic, la même page 8. On mentionne que:

«La présence de métaux lourds dans les puits artésiens est aussi une préoccupation majeure en Abitibi-Témiscamingue, du fait notamment de la vocation minière.»

1045 Et là, c'est ici la précision que j'aimerais qu'on obtienne. D'après moi et d'après les informations que j'avais, suite à des rapports que l'industrie minière a obtenus, d'après des rapports que les ministères ont obtenus, ce n'est pas la vocation minière, c'est la géologie propice à la présence d'arsenic qui fait la différence. Et on a souvent mentionné cet élément-là.

1050 Ce n'est pas nécessaire d'avoir une réponse immédiate, mais j'aimerais qu'on le précise dans un document qui serait peut-être amendé pour dire que ce n'est pas... changer peut-être l'expression. Ce n'est pas parce qu'il y a une vocation minière ou une activité minière, c'est parce qu'il y a une géologie, à mon sens. Et si les rédacteurs sont d'accord, ils devraient changer ça. C'est dû à la présence d'arsenic de façon naturelle. Alors, le milieu est propice à cela. C'est la nuance que je voulais qu'on puisse amener, si possible.

1060 **LE PRÉSIDENT :**

On peut vérifier ça, monsieur Roberge. Le texte me semble assez évident dans ce sens-là. Si vous continuez à lire le texte, regardez ce que le texte dit:

«L'étude a permis aussi de valider l'hypothèse que les puits contaminés étaient associés à un certain type de roche, lui-même souvent associé à certains gisements d'or.»

1065 Donc, ils laissent entendre ici qu'il y a une dimension géologique. Il y a sans doute aussi une dimension minière et on va vérifier ça avec monsieur de le Santé, s'il vous plaît.

1070 **M. JEAN ROBERGE :**

Mais pour moi, ce n'est pas suffisant de le savoir, comme initié au monde minier et en connaissant le milieu minié. Ce n'est pas suffisant, parce qu'il y a beaucoup de gens qui doutent ou qui se demandent ou qui attribuent à l'activité minière, l'industrie, la présence d'arsenic dans des puits d'eau potable et il faudrait le préciser que ce n'est pas la même chose. En tout cas, si c'est possible.

1075 **LE PRÉSIDENT :**

On va vérifier.

Monsieur Poissant!

1080

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

C'est aussi moi qui a fait cette étude.

1085

LE PRÉSIDENT :

Vous êtes l'homme qui étudie, vous!

1090

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

C'est ça. Je suis un chercheur, je ne sais pas si je suis un trouveur! Puis c'est moi qui a composé cette phrase-là, puis je vais vous dire ce que je veux dire exactement.

1095

C'est que dans les autres régions du Québec, ils ne se sont jamais tellement posé la question des métaux lourds dans les puits, très très peu. Non, à toutes fins pratiques, non. Ils ont commencé à le faire après que nous, nous l'avons fait. Et si nous, nous avons commencé à le faire, c'est qu'on s'est dit: «Aïe! on est quand même une région à vocation minière. C'est possible qu'il y ait des métaux lourds qui se retrouvent dans l'eau parce que les gens s'installent à côté des mines. Donc, la logique veut que.»

1100

Quand j'ai écrit le rapport, je pensais qu'on était la seule région au Québec qu'il y avait de l'arsenic. Là, ça a l'air qu'il y en a dans les Appalaches aussi, mais enfin. Je ne sais pas si ça répond à la question?

1105

LE PRÉSIDENT :

Mais la question de monsieur, c'était que l'arsenic est dans...

1110

M. JEAN ROBERGE :

Est dans la roche mère.

LE PRÉSIDENT :

1115

... dans la géologie, dans la formation des roches elles-mêmes, plus que dans l'activité minière proprement dite. Est-ce que c'est l'activité minière qui fait que l'arsenic est dans l'eau ou si l'arsenic est dans l'eau parce que la géologie est comme ça?

1120 **M. LOUIS-MARIE POISSANT :**

Dans mon rapport, je n'ai jamais voulu établir de cause à effet. C'est absolument impossible d'établir un rapport de cause à effet. Personnellement, logiquement, il me semble que c'est plus logique de penser que les gens se sont installés là où il y avait une mine qui contenait de l'arsenic et qui ont creusé des puits artésiens dans la roche, plutôt que de penser que ça vient de la contamination de la mine d'à côté. Mais je n'ai absolument aucune manière de prouver ni oui ni non.

1125 **M. JEAN ROBERGE :**

1130 Oui, puis la précision, ce serait que quand vous dites «il y avait une mine présente dans le voisinage», c'est le gisement?

1135 **M. LOUIS-MARIE POISSANT :**

Oui, c'est ça. On se comprend bien? Ce n'est pas compliqué. La mine s'installe, le village s'installe à côté, ils creusent leur puits dans le même gisement.

1140 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Ça va?

1145 **M. JEAN ROBERGE :**

Oui, merci, ça m'éclaire moi. Mais c'est surtout pour l'éclaircissement de tout le monde qui en entend parler, parce que j'en étais convaincu.

1150 L'autre question. Je me suis demandé: est-ce que c'est utile et faisable de faire une compilation ou ce que j'appellerais peut-être, en termes plus modernes, une géomatique des connaissances concernant l'eau? Parce qu'à gauche, à droite, beaucoup d'intervenants font des analyses de leur recherche et je pense que ça manque. Et ça pourrait rendre service à soit des industriels ou à des municipalités ou des gestionnaires publics d'avoir comme une géomatique. Quand Hydro-Québec, quand l'industrie minière, quand l'industrie forestière, quand le milieu agricole, quand Chasse et Pêches, quand le ministère de l'Environnement font des recherches, essayer de créer des liens ou une géomatique de ça. Est-ce utile? Est-ce faisable?

1160 **LE PRÉSIDENT :**

Pourriez-vous nous expliquer un peu ce que vous mettez derrière le mot «géomatique»,
à ce moment-là?

1165 **M. JEAN ROBERGE :**

Bien, c'est une compilation de connaissances sur l'eau. Et là, on fait une compilation à
la verticale ou à l'horizontale, mais on crée des liens entre qu'est-ce qu'on connaît de l'eau et les
relations entre les effets d'une activité ou d'une situation sur l'eau, pour qu'on puisse avoir une
compréhension cohérente de l'eau par bassins versants, c'est sûr. Mais est-ce que c'est
possible et utile de compiler toute la connaissance? C'est plus une compilation qui se fait peut-
être géomatique.

1170 **LE PRÉSIDENT :**

On va aller vérifier au niveau de nos ministères spécialistes de l'eau. Ministère de
l'Environnement, oui?

1175 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Oui, une première approche de réponse, le Ministère - et je demanderais à Luc Proulx
de complémenter - le Ministère subventionne à hauteur d'un peu plus de 800 000 \$ un projet
1180 avec INRS-Eau, qu'on appelle en jargon GIBSI, et que je vais laisser Luc vous donner chacune
des lettres représentant quoi et vous dire qu'est-ce que ça mange en hiver, mais c'est un projet au
niveau de la géomatique justement ou l'aide à la prise de décision.

1185 **LE PRÉSIDENT :**

En tout cas, le slogan fait moins scientifique. Oui, allez-y pour GIBSI, s'il vous plaît.

M. LUC PROULX :

1190 Entendons-nous, c'est G-I-B-S-I. Malheureusement, je ne peux pas vous donner la
signification de toutes les lettres, mais ce que je peux vous dire, c'est un projet qui permet de
simuler sur un bassin versant ce qui se passe, par exemple, si on fait des déversements ou si
on fait des retraits parce que, par exemple, on met des équipements d'épuration sur des
effluents industriels ou municipaux, où on peut simuler l'effet d'un déboisement, par exemple,
1195 ou l'effet d'un reboisement sur un bassin versant.

Alors, vous comprendrez que ce genre de projet-là ou de système fonctionne avec des
données effectivement à référence géomatique. Donc, on doit savoir partout où sont localisés

1200 géographiquement, par exemple, les effluents ou quel type de sol on a sur différentes parcelles, parce que tout est par parcelles, vous comprendrez que ça prend une foule d'informations. Et on calcule que ça prend, pour des gens qui sont spécialistes comme les gens de l'INRS, pour monter le programme pour un bassin de la taille de la rivière Chaudière, ça prendrait six mois pour chaque bassin demain matin, à condition que les données existent.

1205 Donc, pour ce qui est du programme GIBSI, il a été calibré pour la rivière Chaudière. On est en train actuellement de regarder les possibilités de gestion, comment se servir de ce programme-là. C'est des programmes d'aide à la décision. Il s'en fait beaucoup actuellement de différents types. Le programme GIBSI semble très intéressant. Je sais que l'INRS essaie de le vendre en Europe et en Amérique du Sud, actuellement, mais je ne pense pas que ce soit concrétisé. Ils ont aussi des démarches, je pense, avec Hydro International, mais ça c'est à vérifier. C'est quelque chose qui semble prometteur.

1215 Pour ce qui est du ministère de l'Environnement, au niveau géomatique, je dois vous dire que ça commence. Vous voyez un peu l'impact de ce genre de problématique. Et évidemment, ce n'est pas demain matin qu'on va pouvoir géoréférencer toutes les données et qu'on va pouvoir avoir les systèmes informatiques et les personnes aptes à les faire fonctionner. Et ce qui est pire ou plus difficile, je devrais dire, c'est qu'il ne s'agit pas de monter la banque mais il s'agit de la tenir à jour. Parce que monter une banque pour ce genre de programme-là, si, au bout de cinq ans, on n'a fait aucun ajustement, évidemment on ne peut plus s'en servir pour faire de la gestion parce qu'on risque d'avoir des résultats erronés ou qui ne représenteraient pas vraiment la réalité.

1225 Donc, c'est toute la problématique avec laquelle on est là-dedans. Mais un jour, j'espère qu'on va pouvoir arriver à ça parce que, effectivement, ce sont des programmes d'aide à la décision qui pourraient être très intéressants, par exemple au niveau de certaines autorisations à donner, par exemple, sur un cours d'eau au niveau des déversements, ou de savoir quel type de programme on doit faire. Est-ce qu'on doit reboiser ou est-ce qu'on doit travailler sur le drainage, etc., pour atteindre certaines qualités d'eau qu'on voudrait atteindre? Par exemple, dans une gestion intégrée d'eau par bassins versants.

1230 Donc, c'est à ça que ça sert. C'est ce que ça vise. On est vraiment dans les prototypes et on commence à travailler là-dessus.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1235 Si je peux rajouter aussi, monsieur le président, dans le cadre des travaux qu'on effectue avec l'Ordre des arpenteurs et la Chambre des notaires pour la question de la gestion du domaine hydrique public, l'identification, et de concert avec le MRN qui s'occupe de refonte cadastrale, on réfléchit sur la possibilité d'avoir un instrument géomatique pour indiquer, par exemple, à ces ordres-là la ligne des hautes eaux et la définir.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1245 On va la savoir, enfin, la ligne des hautes eaux. On va savoir où est-ce qu'elle est, enfin!

1250 C'est très intéressant ces questions-là. Est-ce que les perspectives, au niveau des SIAD, iraient jusqu'à utiliser des modèles intégrés atmosphériques et hydrogéologiques, par exemple par l'usage de la télédétection? Les SIAD, les systèmes intégrés d'aide à la décision, entre autres, pour identifier les niveaux d'eau, les débits, avec l'aide d'un télescope acoustique? Je sais qu'il y a le télescope Doppler qui est utilisé pour ce genre d'intégration là.

1255 Parce que ce qui est intéressant dans les systèmes intégrés d'aide à la décision, c'est justement l'intégration des différentes approches pour permettre d'avoir des connaissances qu'on n'a pas autrement.

M. LUC PROULX :

1260 Malheureusement, je dois avouer mon ignorance dans ce genre de chose. Mais je pense qu'il y a des travaux qui se font à l'Université de Sherbrooke, où il y a un département qui est très fort au niveau de toute la télédétection et la géomatique, mais je ne suis pas capable de vous en donner plus, malheureusement.

LE PRÉSIDENT :

1265 Il y a un participant, à Sherbrooke, monsieur André Poulin, qui nous a déposé des références là-dessus.

M. JEAN ROBERGE :

1270 Alors, je pense que ma deuxième question se transformerait en encouragement de continuer. Je trouve ça très bien. Alors, je l'apprends, c'est très bien.

LE PRÉSIDENT :

1275 Si jamais vous en disposez d'un, vous pouvez toujours nous le passer.

Monsieur Roger Lapointe, s'il vous plaît.

1280 **M. ROGER LAPOINTE :**

Bonsoir!

1285 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir!

M. ROGER LAPOINTE :

1290 Ma question porte sur le captage de l'eau et principalement de l'eau d'esker. J'aimerais savoir si, actuellement, un promoteur soumettait une demande de permis et évidemment un premier -- parce que j'ai déjà fait venir le document assez impressionnant du MAPAQ, je crois, sur tout le dossier sur le captage et la commercialisation de l'eau, donc ma question porte sur est-ce qu'il serait admissible actuellement par les autorités gouvernementales, parce que je vois qu'il y a beaucoup de monde ici, qu'un promoteur puisse soumettre une demande pour faire le captage de l'eau et commercialiser l'eau d'esker.

LE PRÉSIDENT :

1300 L'eau d'esker. Donc, on parle d'eau souterraine?

M. ROGER LAPOINTE :

1305 Souterraine, oui.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Latulippe?

1310 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Oui, monsieur le président, on a déjà - et je vais en faire une lecture rapide, si vous permettez - des étapes administratives. La réponse, c'est oui, effectivement. Là, il n'y a pas d'objection à ça. Et que ce soit sur un esker ou autrement, la demande, même si elle diffère au 1315 niveau technique, elle est admissible. Et donc, le cheminement administratif suivrait.

M. ROGER LAPOINTE :

1320 Très long et très compliqué, ce que j'ai vu aussi.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Peut-être long.

1325 **LE PRÉSIDENT :**

Demandez-lui pas de se qualifier lui-même!

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1330

Alors donc, les étapes administratives, là vous allez les trouver longues, je vais essayer de les dire vite, ça va peut-être paraître moins.

1335

«Le promoteur obtient l'information sur les exigences du ministère de l'Environnement et du ministère de l'Agriculture auprès du ministère de l'Agriculture, qui est le guichet unique.»

- je parle pour vous -

1340

«Alors, le personnel inspecteur...»

- vous me corrigerez si je délire -

1345

«... le personnel inspecteur du ministère de l'Agriculture assiste à un des prélèvements lors d'un premier essai de pompage de longue durée ou d'un essai de pompage de longue durée. Cet inspecteur est convoqué par le promoteur ou son consultant. Ensuite, troisième étape, le promoteur ou le consultant rassemble les renseignements et fait les études telles que décrites au guide d'application...»

1350

- alors notamment, je pense l'étude hydrogéologique -
«... et ses mises à jour. Quatrièmement, la demande d'autorisation au ministère de l'Environnement et les documents, pièces et renseignements visés à l'étape 3 sont soumis par le promoteur ou son consultant en quatre exemplaires. L'Agriculture transmet un exemplaire aux unités, aux différentes unités du Ministère qui en regardent la pertinence. La Direction régionale officialise une demande d'avis technique, etc.»

1355

- là, c'est vraiment de l'administration -

1360

«Et finalement, un avis préalable ou un refus d'autoriser va être émis. Dans ce dernier cas, l'avis préalable ou le refus d'autoriser doit être approuvé par la Direction des services juridiques. Le plus souvent, le ministère de l'Environnement demande au promoteur des précisions ou des renseignements supplémentaires, compte tenu des particularités du lieu ou du projet.»

1365

- dans le cas d'un esker, par exemple -

«Et la Direction des politiques du secteur municipal, après étude et consultation de différentes autres directions, recommande l'autorisation au préalable ou le refus.»

1370 - alors, entre certaines étapes, il peut s'écouler une période d'environ dix-huit mois -

«Donc, en raison de l'obligation d'avoir à démontrer la constance de l'eau, compte tenu des exigences de sécurité alimentaire rattachée aux désignations d'eau de source et minérale.»

1375 On sait que l'eau, comme elle doit être embouteillée, elle doit être exempte de bactéries à tout moment. Donc, si on retrouve une eau sur une tablette, on m'a expliqué scientifiquement que les bactéries pouvaient se développer. Donc, on exige une qualité à tout moment sans bactéries. Et donc, le délai maximal est de dix-huit mois. Il peut être plus court, dépendant de ce qu'on nous donne comme étude et puis tout ça. Mais c'est évident qu'il y a une procédure qui 1380 est assez serrée et qui est suivie avec --

M. ROGER LAPOINTE :

Et un contrôle technique assez pointilleux aussi.

1385 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, on parle d'eau embouteillée là.

1390 **M. ROGER LAPOINTE :**

On parle d'eau embouteillée ou en vrac, mais en vrac... en tout cas, peut-être que...

1395 **LE PRÉSIDENT :**

Mais on parle d'eau pour la consommation humaine.

M. ROGER LAPOINTE :

1400 Oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

1405 On ne parle pas de puits pour une pisciculture.

M. ROGER LAPOINTE :

Non, non, absolument pas, non, non. C'est pour la consommation humaine et pour l'exportation internationale. Alors, ça ne pose pas de problème non plus, j'imagine, parce qu'il
1410 y a un moratoire décrété par Ottawa. Sur l'exportation de l'eau, il y a un moratoire décrété par Ottawa.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Ça n'a aucune référence dans le dossier, absolument pas. Il n'y a pas de moratoire qui s'applique à ce niveau-là, pas du tout.
1415

M. ROGER LAPOINTE :

Ça répond.
1420

LE PRÉSIDENT :

Le moratoire est demandé par Ottawa, mais c'est une juridiction provinciale.
1425

M. ROGER LAPOINTE :

Oui, oui, oui, je sais.
1430

LE PRÉSIDENT :

Donc, il n'y a pas effectivement de moratoire effectif actuellement.
1435

M. ROGER LAPOINTE :

Mais c'est pour l'exportation de l'eau. Alors, ça touche quoi? Ça touche...
1440

LE PRÉSIDENT :

Là, vous pourrez vous référer aux transcriptions du 17 mars. Si vous allez voir les transcriptions du 17 mars -- c'est parce que là, vous évoquez deux problèmes. Un problème d'exportation, si c'est un problème d'exportation d'eau embouteillée, cette eau-là est actuellement sur le marché et donc, elle est applicable, elle est dans le cadre de l'ALENA et il n'y a pas de contrainte formelle à ce niveau-là, comme Naya le fait ou d'autres le font.
1445

Si vous parlez d'expédition d'eau en vrac, il n'y a pas de projet à l'étude actuellement. Et si vous parlez de dérivation ou d'exportation par des pipelines ou autrement, ça, actuellement,

1450 la Commission mixte internationale est en train d'étudier ce dossier-là et ça, cette chose-là ne peut pas tomber sous le coup de l'ALENA, selon les témoignages d'Environnement Canada et du ministère de l'Industrie et Commerce. Mais ça, pour ça, revoyez les transcripts parce que je peux me tromper en donnant le raccourci comme ça, de mémoire.

M. ROGER LAPOINTE :

1455 Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

1460 Ça va?

On fait une pause de dix minutes, si vous voulez, puis je reviendrai en demandant monsieur Jean-François Turcotte.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

1465 (REPRISE DE LA SÉANCE)

LE PRÉSIDENT :

1470 Alors il y a des gens qui demandaient si demain après-midi et demain soir, il y avait encore un exposé du ministère de l'Environnement. Malgré toutes les demandes de rappel, c'est non. Non, non. Alors, cet exposé-là, on doit le faire une fois en ouvrant l'audience pour simplement permettre que la même information soit donnée au départ, mais évidemment, on ne la reprend pas, on va continuer dans l'ordre des questions.

1475 J'ai un certain nombre de personnes en attente. Je demanderai d'abord, Jean-François Turcotte, s'il vous plaît.

M. JEAN-FRANÇOIS TURCOTTE :

1480 Bonsoir!

LE PRÉSIDENT :

1485 Bonsoir, monsieur Turcotte!

M. JEAN-FRANÇOIS TURCOTTE :

Mes questions vont concerner principalement le secteur agricole. La première question, ces jours-ci, on est en train de vivre des modifications au règlement sur la réduction de la

1490 pollution d'origine agricole. Puis la question que je veux poser, c'est est-ce que le gouvernement prévoit aller au-delà des normes prévues au règlement, disons dans un avenir rapproché?

LE PRÉSIDENT :

1495 De quelles normes vous parlez, vous?

M. JEAN-FRANÇOIS TURCOTTE :

1500 Disons, bien, il y a plusieurs normes: des distances à respecter vis-à-vis les cours d'eau. Il y a d'autres normes aussi concernant le phosphore...

LE PRÉSIDENT :

1505 Vous pensez principalement à la production animale, à ce moment-là?

M. JEAN-FRANÇOIS TURCOTTE :

Oui, oui, oui. Il y a aussi l'épandage des engrains aussi des déjections animales.

1510 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous pensez essentiellement au règlement sur la production animale.

M. JEAN-FRANÇOIS TURCOTTE :

1515 Qui a été changé en 97 pour le règlement...

LE PRÉSIDENT :

1520 Qui a été changé, parfait. Et vous demandez s'il va y avoir des resserrements de normes dans le cadre de l'opération.

M. JEAN-FRANÇOIS TURCOTTE :

1525 S'il y a des resserrements qui sont prévus.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

1530 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

1535 Monsieur le président, comme vous le savez, ce règlement-là sur la réduction de la pollution d'origine agricole vient tout juste d'être publié à la Gazette Officielle, une modification qui date du 7 avril 99. Je pourrais vous faire une nomenclature des éléments qui apparaissent dans ce règlement-là, mais je pense que, un, ça serait assez fastidieux et, deux, je ne pourrais pas aller plus loin que lire le texte que j'ai devant moi. Je vous suggère, demain après-midi, un expert pourra commenter et répondre aux questions adéquatement sur ce règlement-là, sur les modifications. Alors il n'est pas disponible ce soir.

1540

LE PRÉSIDENT :

On en a parlé de ça la semaine dernière, je pense.

1545

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1550

Ça, c'est un nouveau règlement qui vient d'être annoncé.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1555

Oui, absolument. Qui vient modifier, notamment au niveau des normes de phosphore, les données dans le règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole et qui vient tout juste, tout juste d'être publié. Donc, je n'aurais que la lecture laconique des communiqués de presse.

1560

LE PRÉSIDENT :

Et, demain, vous aurez votre spécialiste pour nous l'exposer.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1565

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1570

Alors demain, on va donner réponse à votre question, monsieur.

1575 **M. JEAN-FRANÇOIS TURCOTTE :**

Merci.

1580 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va?

1585 **M. JEAN-FRANÇOIS TURCOTTE :**

La deuxième question porte sur la gestion des cours d'eau municipaux en milieu agricole. Cette question-là, la gestion des cours d'eau municipaux est, si on veut, gérée par le Code municipal. Et jusqu'à tout récemment, tout ce qui touche les cours d'eau municipaux en milieu agricole était sous la charge, était géré par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

1590 Dernièrement, le Ministère s'est retiré de tout ce qui est des travaux de confection de cours d'eau municipaux, de l'entretien et du nettoyage, puis, dans le fond, c'est les municipalités qui, selon le Code municipal, ont toujours eu la responsabilité, sauf que c'était le ministère de l'Agriculture qui s'en occupait jusqu'à tout récemment.

1595 Présentement, en région, les entreprises agricoles peuvent appliquer sur un programme afin de drainer les terres agricoles, puis on est en train de vivre une problématique parce que les municipalités, premièrement, s'approprient les nouvelles responsabilités ou ces nouvelles responsabilités-là s'accompagnent de plusieurs, disons, dispositions qui sont floues dans le Code municipal, ce qui fait que les délais sont longs pour l'entretien des cours d'eau par les municipalités.

1600 Est-ce que le gouvernement prévoit, si on veut, éclaircir les dispositions pour l'entretien des cours d'eau municipaux et rendre la chose plus facile pour pouvoir raccourcir les délais entre une demande pour l'entretien et les travaux pour l'entretien des cours d'eau?

1605 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Latulippe, d'abord, après ça on ira voir le ministère de l'Agriculture.

1610 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Effectivement, dans le Code municipal, à vue d'oeil comme ça, rapidement, on a au moins 18 articles qui concernent l'entretien des cours d'eau. Donc, effectivement, il y a une problématique au niveau du Code municipal, qui est connue.

1615 Rapidement, on l'a déjà mentionné, en 94, l'entretien des cours d'eau a été transféré au milieu municipal et cet entretien-là visait un entretien. Donc, on ne change pas ce qui avait été fait par le MAPAQ, on ne fait que par les municipalités l'entretenir, de façon à ce que la situation ne se dégrade pas mais ne se résorbe pas, dans le sens où on n'améliorera pas cet entretien de cours d'eau-là.

1620 Vous le savez, on vous a déposé un bilan 95 de l'entretien des cours d'eau par le monde municipal, qui s'est avéré inadéquat en 96. Aussi, un dépôt de bilan qu'on a fait auprès de la Commission démontrait que la situation avait été légèrement améliorée, mais pas de façon satisfaisante au point de vue du Ministère. Par la suite, il n'y a pas eu d'autres bilans, mais le Ministère, de concert avec nos collègues du MAM et les gens de l'UMRCQ ont formé un comité, coprésidé par le MAM et par l'UMRCQ, qui vise notamment à encadrer cet entretien de cours d'eau-là.

1630 Et aussi, un des objets, c'est de revoir les dispositions du Code municipal concernant les cours d'eau qui sont tantôt d'application de juridiction municipale, tantôt de comté - parce que le mot «comté» existe encore dans le Code municipal - donc de MRC, et inter-MRC et de faire un peu le ménage dans ça.

1635 Vous comprendrez que c'est un travail considérable et j'imagine qu'au niveau de la révision des lois municipales, ça sera regardé. Mais, à l'heure actuelle, ce comité-là se penche sur les questions de cours d'eau et d'entretien de cours d'eau. C'est à des fins agricoles seulement, au départ, la problématique se posait pour l'entretien des cours d'eau à des fins agricoles.

LE PRÉSIDENT :

1640 Moi, j'ai compris des échanges antérieurs qu'on avait eus, qu'avant c'était subventionné par le ministère de l'Agriculture et, maintenant, ça ne l'est plus. Et que les autorisations municipales étaient données pour l'entretien, mais au sens de l'entretien, j'allais dire, minimal, mais pas au sens du développement du drainage ou de l'accentuation du drainage. Est-ce que je m'étais trompé en pensant ça?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1650 Non. Mon collègue du MAPAQ pourrait confirmer ou infirmer, mais je pense que c'est une bonne lecture.

LE PRÉSIDENT :

1655 Monsieur?

M. FRANÇOIS PERRON :

1660 En fait, quand on parle d'entretien de cours d'eau, on vise à redonner la section ou le profil d'un cours d'eau qu'il y avait dans la réglementation municipale, à partir des plans qui ont été faits par le ministère de l'Agriculture. C'est des travaux donc de remise en condition.

1665 Ce qu'on parlait tout à l'heure, c'était le maillage avec le -- on a un programme régional d'aide au drainage des terres agricoles qui amène les municipalités, disons qui sollicite les municipalités à faire leur bout de chemin, si on veut, pour l'aménagement de ces cours d'eau-là, l'aménagement ou l'entretien, disons, de façon à ce que le producteur qui va drainer sa terre puisse faire sortir l'eau, si on veut, dans le cours d'eau municipal.

1670 Ça fait que c'est ça qui amène une certaine pression sur les municipalités, puis qui les pousse à prendre action. Et ce qu'on constate, c'est qu'il y a peut-être un problème de compréhension chez plusieurs petites municipalités.

LE PRÉSIDENT :

1675 C'est parce que l'impression que j'ai, c'est que l'intervention de monsieur est dans le sens inverse des interventions qu'on a eues ailleurs. Ailleurs, les gens sont venus parler devant la Commission contre le drainage agricole ou contre ses effets dans le milieu, en disant que ça avait changé le régime hydrique des rivières et que cela constituait un risque pour la qualité de l'eau. L'impression que j'ai, c'est que vous, vous intervenez dans l'autre sens en disant qu'au contraire, il faut que le drainage soit fait et que vous cherchez à raccourcir les délais. Est-ce que je me trompe dans mon interprétation de votre question?

M. JEAN-FRANÇOIS TURCOTTE :

1685 Non.

LE PRÉSIDENT :

Bon! Alors, vous, vous trouvez qu'actuellement, les délais sont trop longs quand quelqu'un veut faire nettoyer un fossé par la municipalité.

M. JEAN-FRANÇOIS TURCOTTE :

1690 Dans le fond, le problème, c'est que les municipalités n'avaient pas cette responsabilité-là avant. Puis là, maintenant, elles commencent, pour certaines, elles prennent connaissance que c'est leur responsabilité. Puis les délais, dans le fond, sont occasionnés par tout ce qui est de la recherche dans le Code municipal, parmi tous les articles du Code municipal, pour savoir comment fonctionner là-dedans. Certaines, dans le fond, les municipalités avec lesquelles, en tout cas personnellement, j'ai eu à faire, étaient bien collaboratrices, sauf qu'elles ne savaient pas comment fonctionner, donc c'était pour ça les délais.

1700

En région, dans le fond, on est une région assez jeune au niveau agricole, puis le drainage des terres ne s'est pas fait aussi massivement que dans le sud du Québec, puis le programme de drainage permet d'augmenter la productivité des terres en région. Les sols de la région sont souvent déclassés, si on veut, à cause du drainage. On considère les terres de la région comme étant peu propices à l'agriculture et un des principaux problèmes, c'est le drainage.

1705

LE PRÉSIDENT :

1710

Et, actuellement, vous trouvez que les municipalités n'ont pas assez d'effectifs et ne se retrouvent pas dans la procédure de gestion.

1715

M. JEAN-FRANÇOIS TURCOTTE :

C'est comme si c'était une nouvelle responsabilité pour eux autres.

1720

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'au niveau de la compétence technique, indépendamment de la procédure administrative, mais de la compétence technique sur la compréhension, par exemple, des problèmes écologiques que ça peut poser ou des problèmes agricoles, est-ce qu'elles ont le soutien de la part du ministère de l'Environnement ou du ministère de l'Agriculture?

1725

M. JEAN-FRANÇOIS TURCOTTE :

Je ne pourrais pas vous répondre à ça. Peut-être que les représentants pourraient...

1730

LE PRÉSIDENT :

Du côté de la région, est-ce que, quand une municipalité veut faire des travaux comme ça, est-ce que vous lui donnez un support?

1735

M. GUY FOURNIER :

C'est la même chose que tantôt. Monsieur Larouche qui est notre spécialiste en termes agricoles, donc ces questions-là, c'est la personne désignée pour répondre, ça fait qu'elle va être ici demain.

1740 **LE PRÉSIDENT :**

Bon!

1745 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Monsieur Perron, vous dites que vous avez un programme régional d'aide au drainage des terres agricoles.

1750 **M. FRANÇOIS PERRON :**

Oui, c'est ça.

1755 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Donc, c'est une initiative qui est propre à votre région, si je comprends bien?

1760 **M. FRANÇOIS PERRON :**

En fait, c'est ça. C'est un volet d'un programme provincial, mais un volet adapté à un projet qui a émergé du milieu pour permettre le drainage de -- disons, on visait au départ 16 000 hectares de terres cultivables. Bon, compte tenu des enveloppes budgétaires actuellement et l'échéancier prévu, ça ne sera peut-être pas ça, mais le projet vient répondre à un besoin du fait que la région accuse un retard important par rapport aux autres régions du Québec.

1765 Dans les années 70 et 80, alors que les autres régions bénéficiaient d'aide pour le drainage, bien, ici, dans la région, les entreprises étaient encore à se structurer ou investissaient dans d'autres étapes antérieures à ça, de sorte qu'elles n'ont pas pu bénéficier de ces programmes-là. Donc, aujourd'hui, on essaie de pallier.

1770 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Et c'est un programme de subvention strictement?

1775 **M. FRANÇOIS PERRON :**

C'est ça.

1780 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Et est-ce que votre bureau régional du ministère de l'Agriculture fournit aussi une expertise?

1785 **M. FRANÇOIS PERRON :**

Oui. En fait, dépendamment des types de drainage. Bon, si vous avez du drainage systématique, ça va être fait par des consultants, des firmes privées. Mais il y a d'autres techniques qui ont été développées et adaptées pour la région, pour les sols lourds qui caractérisent la région, comme les tranchées filtrantes ou le drainage tôt, des techniques qui sont utiles dans des sols argileux. Alors c'est notre personnel qui va aider les producteurs à préparer le projet, donc faire la recommandation technique.

1790 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Et est-ce qu'il y a de la rectification de cours d'eau ou de ruisseaux ou de petites rivières dans le programme?

1795 **M. FRANÇOIS PERRON :**

En fait, il peut y avoir de l'aménagement de fossé, mais le but, c'est d'amener l'eau vers les cours d'eau municipaux. Alors le programme ne couvre pas les cours d'eau municipaux. Donc, il n'y a pas remplacement des anciens programmes du MAPAQ, à ce moment-là.

1800 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Alors ce que vous attendez des municipalités, c'est d'entretenir les cours d'eau municipaux.

1810 **M. FRANÇOIS PERRON :**

C'est ça.

1815 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Strictement. Parce que tout à l'heure, vous parliez d'aménagement. Vous avez parlé, s'agissant des municipalités, d'aménagement ou d'entretien. Or, dans notre compréhension, c'est uniquement de l'entretien. Est-ce que c'est le cas?

1820 **M. FRANÇOIS PERRON :**

À moins qu'il y ait des problèmes à régler. C'est parce qu'on sait que si on est obligé de faire l'entretien sur une base récurrente, il est possible qu'on ait un problème d'aménagement ou un aménagement à penser. Mais disons que c'est justement, c'est l'approche qui doit être prise

lorsqu'une municipalité va intervenir dans un cours d'eau, c'est de voir qu'est-ce qu'il faut faire exactement. Ça peut être de l'entretien, mais ça peut être dans certains cas de l'aménagement.

1825 **LE PRÉSIDENT :**

Vous avez donc un programme régional de subvention?

1830 **M. FRANÇOIS PERRON :**

C'est ça. Oui.

1835 **LE PRÉSIDENT :**

Et la subvention est donnée à l'agriculteur ou à la municipalité?

1840 **M. FRANÇOIS PERRON :**

À l'agriculteur, pour drainer ses terres et non pas pour faire de l'entretien de cours d'eau municipal.

1845 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

1850 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Alors, il serait intéressant, quand vous aurez votre expert, de voir comment le ministère de l'Environnement intervient dans ce dossier-là.

1855 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Je vous souligne, monsieur Genest, que dans le cadre du bilan, c'était exclusivement de l'entretien. Il n'était pas question d'aménagement.

1860 **LE PRÉSIDENT :**

Je pense qu'on pourra avoir de meilleures informations demain quand monsieur Larouche va être ici.

M. JEAN-FRANÇOIS TURCOTTE :

Parfait. Merci.

1865 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va?

M. JEAN-FRANÇOIS TURCOTTE :

1870 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1875 Merci, monsieur.

Monsieur Henri Jacob, s'il vous plaît.

M. HENRI JACOB :

1880 Bonsoir! Ma première question s'adresserait directement à la Commission. En décembre 97, il y a eu un symposium sur l'eau et, suite à ce symposium-là, il y a eu un moratoire décrété par le gouvernement du Québec. Ce moratoire-là a été levé en janvier 99.

1885 Ma question, c'est de savoir, vous ne pensez pas que ça pourrait un peu enlever de la crédibilité à la Commission, le fait qu'on lève le moratoire juste avant que la Commission se promène pour faire des audiences sur l'eau? Parce qu'on a vu tout de suite, quasiment au lendemain, il y a eu un paquet de demandes qui ont été envoyées au gouvernement du Québec pour du pompage.

1890 **LE PRÉSIDENT :**

Alors je vais répondre la réponse usuelle parce que la question est posée régulièrement. Nous avons le mandat d'une largeur considérable et nous réalisons notre mandat. Si, entre-temps, le gouvernement décide de reporter ou de ne pas reporter un moratoire, c'est sa décision. Et nous ne voulons pas nous transformer en groupe de pression en attendant, dans l'exercice de notre mandat, parce que la même question, on pourrait nous la poser sur d'autres objets et on nous transformeraient en groupe de pression. Et, à ce moment-là, nous estimons que vous avez le droit de faire valoir cette question-là, vous avez le droit de l'affirmer devant les médias, vous avez le droit d'exercer toutes les pressions auprès du ministre si vous voulez qu'il le fasse, mais ce n'est pas notre job de le faire.

Et, nous, ça n'entache pas, de notre côté, et la capacité d'analyser ce dossier-là, et la légitimité de notre interrogation et de votre interrogation sur ces questions-là. Mais on peut

1905 diverger d'opinion là-dessus, je comprends ça. Mais, pour l'instant, c'est notre position commune. Oui?

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1910 Mais, vous, monsieur Jacob, expliquez-moi donc ce que vous pensez? On n'a jamais eu la démonstration - je ne sais pas si vous pouvez le faire - que la situation est urgente et que le risque est immédiat à l'égard de la conservation de la ressource d'eau souterraine.

M. HENRI JACOB :

1915 Si le gouvernement du Québec en décembre 97 pensait que c'était assez urgent d'avoir un moratoire, je me pose la question pourquoi qu'en 1999, ce n'est plus une urgence, au moment où ce que la Commission se promène pour faire les audiences sur l'eau.

1920 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Il y avait toutes sortes de considérations extérieures à la ressource, selon certains. Mais quelles sont ces raisons?

1925 **M. HENRI JACOB :**

J'imagine qu'en 97, c'est parce qu'ils savaient qu'il était pour y avoir des élections en 98, puis là, les élections sont passées, donc c'est moins important.

1930 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Alors vous ajoutez à ceux à qui on a posé la question. Il n'y a personne qui nous a démontré qu'il y avait urgence et risque immédiat pour la conservation de la ressource.

1935 **M. HENRI JACOB :**

Ça, c'est votre opinion.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1940 On est très ouvert à connaître les raisons, par exemple.

M. HENRI JACOB :

1945 Bien, les raisons, c'est bien simple. Si on permet aux gens présentement de faire du captage et de faire du pompage, bien, je me demande qu'est-ce qui va... être un promoteur, je

me dirais, moi: «Je vais me dépêcher tout de suite, avant que la Commission remette son rapport qui risque d'avoir des réglementations qui soient un peu plus sévères après.» Ça fait que j'ai l'impression que ça donne un message de dire aux promoteurs: «Dépêchez-vous, là. Envoyez tout de suite vos demandes.»

1950

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1955

C'est une présomption, et là-dessus, il y a deux éléments. D'abord, il y a quelqu'un tantôt qui parlait de très, très long et de très, très compliqué, d'une part. Et, d'autre part, il n'y a rien qui permet de penser que si un permis était accordé, la pérennité de la ressource serait mise en danger.

1960

Mais il faudrait avoir un bon inventaire aussi. Je pense au Québec qu'on n'a pas vraiment un très bon inventaire de la qualité et des quantités d'eau disponibles.

1965

Ça, tout à fait. D'ailleurs, le ministère de l'Environnement l'a dit lui-même que les connaissances sont très limitées.

1970

M. HENRI JACOB :

De là, je pense que ça serait peut-être normal d'agir avec précaution. Non?

LE PRÉSIDENT :

1975

Ça va?

M. HENRI JACOB :

1980

Deuxième question, c'est sur le rapport - parce que c'était juste une question - la deuxième question, c'était sur le portrait régional qu'on nous a donné. On a fait un portrait comme quoi que la qualité des eaux, du moins par le petit schéma, semble être très bonne. Je vois deux petits triangles qui disent que c'est bon. C'est la carte 3.1. Puis ça me semble être, en tout cas, dans le coin de la rivière Bourlamaque. Et si on me dit que les eaux de qualité de la rivière Bourlamaque sont bonnes, bien, moi, j'inviterais la Commission à venir en prendre un verre.

1985

LE PRÉSIDENT :

	Des fois, on se fait faire ce coup-là aussi de temps en temps.
1990	M. HENRI JACOB :
1995	Parce qu'en fait, ce qu'on nous dit ici, c'est que ça va assez bien avec la qualité des eaux. Mais il y a eu des pH de relevés à certains moments de l'année, il y a des pH pas loin de 2 à cette rivière-là. Ça fait qu'à mon point de vue, c'est un petit peu acide. Puis il y a aussi, il y en a une autre rivière qui est à Joutel, qui a à peu près les mêmes qualités. Il y a un recours collectif qui est fait sur le lac Témiscamingue, mais ça, ce n'est pas indiqué ici sur ce portrait-là.
2000	LE PRÉSIDENT :
2005	Il me semble que le recours collectif, il en est question dans le document, oui. Je l'ai vu quelque part.
2010	M. HENRI JACOB :
2015	En fait, mon point était, c'est que est-ce que c'est les seules données qu'on a de la qualité des eaux qu'on a ici en Abitibi, du ministère de l'Environnement? Parce qu'il y a des échantillonnages qui sont fait sur la rivière Bourlamaque à tous les mois.
2020	LE PRÉSIDENT :
2025	Donc, vous parlez de la rivière Bourlamaque.
2030	M. HENRI JACOB :
	Bien, en particulier la rivière Bourlamaque.
	LE PRÉSIDENT :
	On va d'abord chercher la connaissance sur la rivière Bourlamaque et, après ça, on verra. Oui?
	M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :
	Monsieur le président, madame Sylvie Blais va donner un début d'information.
	Mme SYLVIE BLAIS :
	Au niveau de la rivière Bourlamaque, c'est sûr, comme le disait tout à l'heure monsieur Latulippe, je vais devoir faire quelques vérifications et compléter demain. À priori, ce que j'en

2035 connais du secteur de la rivière Bourlamaque, ça serait peut-être un problème au niveau des résidus miniers, de ce que j'ai entendu parler. C'est hypothétique là. Mais au niveau de l'interprétation, à cause qu'il y a deux triangles qui indiquent «bonne», je sais qu'il y a des résultats au niveau du réseau rivières, au niveau des métaux, parce que s'il y avait eu des problèmes au niveau de l'acidification puis des métaux, c'est là que ça se serait traduit peut-être par une qualité douteuse ou mauvaise.

2040 Donc, ce que je suppose, c'est qu'il n'y a pas de données de métaux peut-être valables pour cette station-là. J'ai entendu parler qu'au niveau des résultats en métaux, il y avait eu des problèmes analytiques. Pas particulièrement pour la rivière Bourlamaque mais, en général, il y a des problèmes analytiques au niveau des métaux et on aurait soustrait de l'interprétation les données en métaux. Donc je suppose, mais je vais valider cette hypothèse-là et vous revenir avec ça.

2045 **LE PRÉSIDENT :**

Mais c'est parce que l'intervenant parle à certains endroits d'un pH très bas. Est-ce que vous parlez de ça dans la rivière Bourlamaque, monsieur?

2050 **M. HENRI JACOB :**

2055 Oui, dans la rivière Bourlamaque. D'ailleurs, au printemps, la rivière, si vous passez à Val d'Or, vous allez la voir, il y a à peu près ça d'épais d'un genre de matelas de mousse qui semble flotter et il n'y a absolument rien qui vit dans cette rivière-là sur le long de la 117 pour à peu près 3 kilomètres. Quand on dit rien, il n'y a pas un brin de foin, il n'y a pas un canard qui va arrêter dessus non plus. Il n'y a pas un brin de foin qui pousse.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2060 Est-ce qu'il y a des sites miniers qui sont à proximité?

M. HENRI JACOB :

2065 Oui. Il y a la East Sullivan. Bien, c'est une ancienne mine, c'est la East Sullivan qui se déverse effectivement en amont et il y a aussi la mine Manitou. Deux mines abandonnées qu'on dit orphelines. Ça a l'air qu'il n'y a pas personne qui a fait de l'argent avec.

M. LUC BÉLISLE :

2070 Bon, là-dessus, monsieur le commissaire, ce qu'il faut voir aussi, c'est l'indice qui est donné là, c'est un indice de qualité bactériologique et physico-chimique. Au début de la page 6, on a les paramètres qui sont évalués, et dans le cas de la rivière Bourlamaque, c'est

évidemment des paramètres inorganiques. Donc, effectivement, l'acidité, les métaux dissous aussi.

2075

La Direction régionale a des données qui proviennent de ses campagnes d'échantillonnages propres par rapport à la rivière Bourlamaque et, effectivement, l'image qui est donnée là peut paraître trompeuse. On pourra vérifier les données qu'on a et en amener d'autres.

2080

Évidemment, la rivière Bourlamaque draine un territoire où il y a deux parcs à résidus acides. Là-dessus, j'aimerais peut-être qu'Édith Van de Walle donne un petit peu d'informations additionnelles sur la problématique associée à ces deux parcs-là.

2085

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Oui, mais vous allez nous fournir les résultats complets sur la rivière Bourlamaque?

M. LUC BÉLISLE :

2090

Oui. Regardez, ce qu'on pourrait fournir à la Commission, c'est un tableau qui résume de façon succincte les différentes campagnes d'échantillonnages qui ont eu lieu au cours des différentes années sur la rivière Bourlamaque et qui donne une idée de la qualité des eaux. Effectivement, si on se fie seulement qu'à l'IQBP, à l'indice de qualité bactériologique et physico-chimique, on ne pourrait pas voir que c'est une eau de bonne qualité. Mais avec, effectivement, la contamination par le pH et les métaux lourds, on obtient un tout autre portrait. On pourra fournir ça à la Commission.

2100

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

2105

Il y a madame Van de Walle, oui.

Mme EDITH VAN de WALLE :

2110

Bon, la rivière Bourlamaque, effectivement au pont, j'ai des valeurs en tête de pH 4 à la rivière Bourlamaque, au pont de la 117. Il y a effectivement deux parcs à résidus miniers abandonnés, acides. Quand on parlait du portrait qu'on a fait des parcs à résidus, ils sont comptés là-dedans. Ce sont des parcs à résidus classés dans la catégorie orphelin.

2115 Il y en a un, le parc à résidus East Sullivan fait l'objet de travaux de restauration qui sont actuellement menés par le ministère des Ressources naturelles, étant donné que c'est un site qui a été rétrocédé à la Couronne. Donc sur celui-là, il y a des travaux de restauration en cours. C'est un parc de l'ordre de 200 hectares, c'est-à-dire on voit l'ampleur des travaux que ça peut nécessiter.

2120 Du côté du parc Manitou, qui est un autre parc qui a été mentionné, lui, actuellement, est détenu par une entreprise minière qui avait certain projet de retraitement de résidus qui, jusqu'à maintenant, n'a pas vu le jour encore. Ça, c'est pour le secteur amont du pont de la 117 dont on parlait.

2125 On a fait référence à la mousse qui est visible sur la rivière. Il y a une autre petite problématique associée à ça, qui sont des résidus forestiers qui ont, entre autres, été entreposés dans un secteur près de la rivière Bourlamaque, qui amènent beaucoup d'acides organiques qui causent probablement, jumelés avec la pollution de l'acidité des métaux, causent justement cette présence de mousse-là.

2130 Le cours de la rivière Bourlamaque dans les années, je dis de mémoire, 40, a été également modifié. Il y avait un barrage dans ce secteur-là. On faisait même du flottage de bois pour amener jusqu'à la scierie. Donc, il y a eu beaucoup de perturbations de différentes natures.

2135 Mais ce qui est le plus important présentement, c'est le parc Manitou dont une portion de ces résidus sont non confinés, ils sont à la grandeur du ruisseau qui s'écoule entre le parc à résidus Manitou et la rivière Bourlamaque, on l'appelle le ruisseau Manitou. C'est plus que juste la largeur du ruisseau, c'est étendu sur chaque côté des rives, parce que le ruisseau, au cours des épanchements de résidus, dans les années... et là, on parle de l'histoire de ce site-là, a couvert une certaine largeur aussi sur le ruisseau par un phénomène, je pourrais dire, de - je cherche le mot - delta. Ça s'est élargi.

2145 Du côté de East Sullivan, il y a eu par le passé aussi des résidus qui ont été entraînés vers la rivière Bourlamaque. Maintenant, le parc East Sullivan - puis je vois des représentants du ministère des Ressources naturelles qui ont travaillé de très près - est complètement saturé. Le traitement des eaux est encore à faire, par contre.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2150 Est-ce que déjà, cette restauration-là a donné des résultats sur la qualité des eaux de la rivière?

Mme EDITH VAN de WALLE :

2155

Là, j'ai envie de laisser la parole au ministère des Ressources naturelles qui effectue présentement les suivis. Par contre, il y a des données...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2160

Oui, mais la mesure de la qualité des eaux de la rivière, ce n'est pas le ministère de l'Environnement qui contrôle ça?

Mme EDITH VAN de WALLE :

2165

Il y a le réseau dont on a parlé tout à l'heure, tandis que là on est dans un secteur très spécifique associé à des problématiques.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2170

Oui, on va leur demander de toute façon, mais je voulais voir avec vous si sur la qualité des eaux de la rivière, qui m'apparaît être de juridiction du ministère de l'Environnement, s'il y a déjà de l'effet de cette restauration-là. Si vous ne savez pas, vous ne savez pas. Il n'y a pas de problème.

2175

Mme EDITH VAN de WALLE :

Je pourrais peut-être revenir avec des données, à ce moment-là, plus précises.

2180

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

D'accord.

2185

Alors au ministère des Ressources naturelles, profitez-en donc pour nous expliquer un petit peu c'est quoi un parc à résidus miniers, quelle est sa fonction et quel genre d'accumulation de rejets y sont entassés. Et est-ce qu'il y a d'autres formes d'accumulation de rejets que des parcs à résidus miniers.

M. SERGE TOURANGEAU :

2190

Je demanderais à monsieur Robert Tremblay de répondre à la question et, avec ses collègues, des compléments, s'il y a lieu.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2195

Très bien.

M. ROBERT TREMBLAY :

2200 Alors, monsieur le président, on avait pensé vous faire une courte présentation demain, en début de séance, pour vous expliquer justement les différents types de résidus miniers et la problématique de l'ensemble des parcs à résidus miniers.

2205 Cependant, pour répondre à la question précisément, sur le site East Sullivan, on a fait des travaux de confinement à l'heure actuelle. On a fait une digue étanche tout autour du parc à résidus miniers qui permet de confiner tout l'ensemble des résidus, autant ceux qui étaient situés à l'intérieur du parc que ceux qui débordaient à l'extérieur, qui avaient été entraînés.

2210 Actuellement, la digue étanche qu'on a faite mesure autour de 6 à 7 kilomètres et la digue est rendue étanche grâce à une membrane qui est ancrée dans l'argile sous-jacente. Les travaux, à l'heure actuelle, j'ai des chiffres ici que je pourrais vous donner en détail. À l'heure actuelle, on a autour de 7 millions \$ de dépensés sur ce site-là.

2215 Essentiellement, dans un premier temps, ce qu'on a fait, c'est confiner les résidus miniers pour empêcher l'eau et les résidus de s'écouler vers la rivière Bourlamaque. Maintenant, on est en train de mettre au point un système pour essayer de diminuer l'acidité de l'eau. Le principe qu'on utilise, on recouvre les résidus miniers avec des écorces. Il faut dire que ce site-là a été utilisé comme dépôt d'écorces pendant plusieurs années avant qu'on prenne en charge la restauration. Et on s'est rendu compte que de recouvrir le site d'écorces générerait assez d'alcalinité pour neutraliser les eaux qui s'en écoulaient.

2220 Alors ce qu'on cherche actuellement, c'est de mettre au point un système de recirculation pour neutraliser et complètement purger le parc de ses eaux acides et, par la suite, si on a besoin d'un traitement pour enlever les matières organiques qui se trouveront dans l'eau, on a travaillé sur la mise au point d'un marais qui pourrait être construit à la sortie du parc pour neutraliser, pour enlever les contaminants organiques qui pourraient se trouver dans l'eau.

2230 Alors, la situation à l'heure actuelle, on recircule les eaux pour les neutraliser, ce qui permet de précipiter les métaux et d'enlever pratiquement complètement les métaux des eaux du parc. Mais, comme disait madame Van de Walle, les eaux qui sortent à l'extérieur du site ne sont pas encore de qualité acceptable.

Mme GISELE GALICHAN, commissaire :

2235 Une question plutôt d'ordre général, mais qui quand même couvre le sujet soulevé par monsieur. Est-ce que quelqu'un peut me dire où est-ce qu'on en est présentement dans le Programme de réduction des rejets industriels? Depuis, quoi, 5 ou 6 ans, ça a touché l'industrie des pâtes et papiers. Qu'en est-il maintenant du secteur des mines? Est-ce qu'il y a quelque chose qui se développe présentement de ce côté-là?

2240 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Oui, madame la commissaire. On a mentionné, je pense à Montréal, une réponse là-dessus. Le secteur des mines et de la métallurgie seraient les deux autres secteurs visés par le PRRI. À l'heure actuelle, le ministre de l'Environnement a déposé un décret au sein des autorités centrales pour faire avaliser, si vous voulez, cette deuxième séquence. À l'heure actuelle, le programme ne vise que les usines de pâtes et papiers. Et je vous soulignais à cette époque que la consultation sur l'industrie de pâtes et papiers était en cours dans plusieurs forums et qu'elle avait été pas abandonnée mais suspendue dans d'autres, pour des raisons purement techniques.

2250 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Pour des raisons techniques. Mais est-ce qu'à votre avis, monsieur Latulippe, ça peut déboucher avant la fin du présent siècle?

2255 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Il faudrait poser la question au Conseil des ministres. C'est déposé à l'heure actuelle comme un décret et normalement, dans le processus administratif, c'est une question d'échéancier, d'agenda du Conseil. C'est ce que je peux vous dire en tout cas là-dessus.

2265 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Il y a un chiffre qui m'a étonnée, puisqu'il y a déjà la portion secteur des pâtes et papiers qui est en fonction depuis 93, et je regardais les résidus d'une compagnie comme Tembec, par exemple, en Témiscamingue, dans la rivière des Outaouais, de 176 500 mètres cubes par jour. C'est beaucoup avec un traitement primaire et biologique. Est-ce qu'il y a quelque chose que je comprends mal? Si oui, expliquez-moi ça tout de suite.

2270 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Je n'oserais jamais vous dire que vous comprenez mal. Je vais plutôt passer la parole à monsieur Guy Fournier pour vous informer mieux.

2275 **LE PRÉSIDENT :**

Risquez-vous pas à ça!

2280 **M. GUY FOURNIER :**

2285 Vous avez tout à fait raison. Dans la région d'Abitibi-Témiscamingue, on a deux papetières et parmi les deux, il y en a une - madame Gallichan l'a mentionnée - la compagnie Tembec qui, présentement, ne respecte pas les exigences, si vous voulez, du règlement sur les fabriques de pâtes et papiers.

2290 Cependant, ce qu'il faut dire, c'est que dans le processus des attestations d'assainissement, le Ministère a exigé de la compagnie, l'an passé, de lui présenter un programme correcteur pour pouvoir corriger les problèmes qu'ils ont sur le plan réglementaire.

2295 Je ne sais pas les statistiques que vous avez présentement elles datent de quelle année, mais le programme correcteur, il est déjà en marche depuis l'automne passé. La compagnie vient d'installer, au mois de décembre, un deuxième traitement secondaire. Il est en opération depuis les Fêtes et déjà, on voit - il ne rencontre pas encore les normes mais le système est en période de rodage - et déjà, on voit des améliorations notables, principalement si on parle au niveau des charges en DBO, des charges en matières en suspension, amélioration dans les COHA. Donc il y a d'autres paramètres, je ne dirais pas plus mineurs, mais un petit peu moins évidents qu'il y a des charges en matières organiques, si vous voulez.

2300 Alors on pense, nous, d'ici encore les trois, quatre prochains mois, on pense que sur une période de huit mois... il faut penser qu'on vit avec des bibittes dans un système de traitement secondaire, on est en hiver, donc le système n'est pas encore, si vous voulez, tout à fait performant et ça devrait être une période d'environ six à huit mois pour pouvoir permettre le rodage.

2305 Mais ce que je veux vous signaler déjà et on pourra, si vous voulez, vous amener des données qui peuvent vous éclairer là-dessus, à savoir que déjà depuis le traitement qu'ils ont mis en place, un deuxième traitement secondaire, il y a déjà quand même, au moment où on se parle, des réductions quand même sensibles au niveau de ces types de paramètres-là.

2310 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

2315 Et, évidemment, vous allez refaire d'autres prélèvements pendant la prochaine saison. Est-ce que, en plus, vous pourrez nous informer en cours de notre mandat de ce que vous allez observer, non seulement dans les prochains jours mais les prochaines semaines et les prochains mois?

M. GUY FOURNIER :

2320 Tout à fait. D'ailleurs, il n'y a pas juste cette compagnie-là. Toutes les papetières doivent à tous les mois mesurer les paramètres, fournir les débits, les charges, les limites moyennes quotidiennes - en tout cas, c'est du technique - et à tous les mois, elles sont

obligées de prendre ces mesures-là et de nous faire un rapport mensuel. Donc, ça nous permet de suivre l'évolution de ces paramètres-là.

2325 **Mme GISÈLE GALICHAN, commissaire :**

C'est parce que celui-là est assez spectaculaire. C'est pour ça que je voulais savoir.

2330 **M. GUY FOURNIER :**

Vous avez raison.

LE PRÉSIDENT :

2335 J'ai deux mains levées. On va retourner à monsieur Tremblay derrière et je reviendrai à vous, madame. Est-ce que dans vos actions -- vous avez des actions de correction autour du lac Sullivan et c'est, en tout cas à priori, impressionnant, en tout cas, 7 kilomètres de long, c'est quelque chose. Le parc Manitou, est-ce que lui est encore une propriété privée? Il n'est pas orphelin encore? Et donc, est-ce que vous y touchez ou est-ce que vous le regardez, ou 2340 est-ce que vous avez une certaine influence auprès d'eux?

M. ROBERT TREMBLAY :

2345 Bon, comme disait madame Van de Walle tout à l'heure, il appartient à une entreprise qui, depuis plusieurs années, veut essayer de mettre au point un projet de récupération de métaux qui se trouvent sous forme de résidus dans les résidus eux-mêmes. Donc, il y a un certain travail de recherche qui se fait à ce niveau-là. Mais au niveau pratique, ça n'a pas d'impact sur la rivière, sur l'eau.

2350 On a fait faire quelques travaux d'évaluation au cours des derniers mois pour essayer d'en connaître un petit peu plus sur l'impact de ce parc-là et voir qu'est-ce qui pourrait être fait comme travaux remédiateurs.

2355 Ce que je voudrais vous souligner, monsieur le président, également, c'est que...

LE PRÉSIDENT :

Avez-vous une idée de ça, de ce que ça coûterait?

2360 **M. ROBERT TREMBLAY :**

De ce que ça coûterait pour faire les travaux remédiateurs?

LE PRÉSIDENT :

2365

Oui?

M. ROBERT TREMBLAY :

2370

On pourrait lancer des chiffres, mais je pense que ce n'est pas appuyé encore sur des évaluations.

LE PRÉSIDENT :

2375

Vous êtes encore en train d'étudier.

M. ROBERT TREMBLAY :

2380

Et j'ai déposé à la Commission la semaine dernière, à votre secrétariat et en trois copies ici, un rapport sur les activités de recherche du ministère des Ressources naturelles sur le drainage minier acide qui fait état de ce qu'on a fait, ce qu'on a investi depuis 1990 et qui explique assez bien les travaux, autant de notre part sur les sites orphelins que de la part des compagnies minières sur leur site au cours des 8 à 10 dernières années, pour essayer de trouver une solution au drainage minier acide. Et à la fin, on a un tableau qui indique le coût des travaux moyens de restauration d'un site minier générateur de drainage acide. Donc, on pourra vous donner la superficie du parc Manitou et vous pourrez faire des approximations.

2385

LE PRÉSIDENT :

2390

D'accord.

M. ROBERT TREMBLAY :

2395

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Madame, vous voulez intervenir?

2400

Mme EDITH VAN de WALLE :

2405

Oui. C'est pour peut-être préciser quelque chose. On a parlé du Programme de réduction des rejets industriels, suite à des sites miniers inactifs. Il faut bien comprendre que ce programme-là ne s'appliquera pas à des sites miniers inactifs.

LE PRÉSIDENT :

Il ne s'appliquera qu'à des sites miniers actifs...

2410 **Mme EDITH VAN de WALLE :**

En opération.

LE PRÉSIDENT :

2415 ... puisque c'est un programme de rejets...

Mme EDITH VAN de WALLE :

2420 En opération.

LE PRÉSIDENT :

2425 Mais si jamais les haldes ou la mine Manitou se réactive, là le règlement devrait pouvoir s'appliquer.

Mme EDITH VAN de WALLE :

Oui, effectivement.

2430 **LE PRÉSIDENT :**

2435 Parce qu'il faut comprendre - moi, je pense que votre intervention est en ce sens-là, monsieur - c'est que dans une même rivière, s'il y a deux pollueurs, il y en a un que l'État rénove à coût de 7 millions \$, il est un peu agaçant de voir un autre site qui, lui, continue de polluer la même rivière, parce que les gains comparatifs sont à ce moment-là limités. Mais on comprend qu'il y a une situation particulière et difficile, mais ce n'est pas une raison pour lâcher le morceau.

2440 Oui, monsieur Genest.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2445 Monsieur Tremblay, vous avez mentionné que pour le parc Manitou, qu'il n'y avait pas d'impact sur l'eau. C'est bien ce que vous avez dit?

M. ROBERT TREMBLAY :

2450 Non. Ce que j'ai mentionné, c'est que les travaux de recherche qui se font présentement n'ont pas d'impact sur la qualité de l'eau. Parce que la qualité de l'eau, comme disait madame Van de Walle, n'est pas très bonne au niveau de l'effluent du ruisseau Manitou.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2455 Alors on parle des travaux de recherche qui ne remparent pas la situation qui est déjà assez détériorée.

M. ROBERT TREMBLAY :

2460 C'est ça.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2465 Merci.

LE PRÉSIDENT :

Ça va, monsieur Jacob?

2470 **M. HENRI JACOB :**

Bien, peut-être juste pour terminer, j'aimerais ça savoir si ça serait possible que le ministère de l'Environnement ou le ministère des Ressources naturelles puisse déposer une carte peut-être un peu plus exacte, sans nécessairement avoir toutes les précisions, mais un peu plus exacte. Je sais que, si je me rappelle, c'est en 85, il y avait déjà un document qui était fait en couleurs, qui montrait les différents degrés de contamination des rivières. Ça serait peut-être bon...

LE PRÉSIDENT :

2480 Et qui vous semblait plus précise que celle-là?

M. HENRI JACOB :

2485 Bien, ils allaient un peu plus loin que trois, quatre triangles puis carrés dessus la carte.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous êtes au courant de l'existence de ce document-là?

2490

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

C'est sans doute de ce document-là dont on parle.

2495

M. HENRI JACOB :

Et dans ce document-là, je me suis dit, depuis le temps qu'il a été fait, il doit y avoir eu une mise à jour ou quelque chose de même de ce document-là.

2500

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

C'est la question que je viens de poser à mon collègue.

M. LUC BÉLISLE :

2505

Il semble que non. Il n'y a pas eu de mise à jour. Je vais passer la parole à Sylvie.

Mme SYLVIE BLAIS :

2510

Ce n'est pas la chaise musicale mais le micro musical. En fait, il y a une nouvelle version, ça ne sera pas la forme qui va être retenue sous forme de document papier couleurs et tout, mais il y a une analyse d'interprétation de données de qualité de l'eau, en fait, un rapport de bassins versants qui est légèrement amorcé et dont le résultat final devrait être publié d'ici la fin de l'été ou le début de l'automne, et ça va être publié sur Internet seulement.

2515

LE PRÉSIDENT :

Au moins, ça donnera quelques informations de plus, quelques mises à jour. Ça va.

Merci, monsieur Jacob.

2520

Monsieur Yvan Croteau, s'il vous plaît.

M. YVAN CROTEAU :

Bonsoir, monsieur le président!

2525

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir!

2530 **M. YVAN CROTEAU :**

Je participe avec Henri Jacob pour travailler sur la défense des droits de l'environnement pour le Regroupement écologique de Val d'Or et environs. Puis, ma première question concerne le document qui a été produit et qui a été soumis au public et à tout le monde, je voulais savoir est-ce que ce document-là a été bâti et s'est inspiré du symposium qu'il y a eu sur l'eau dans les différentes régions du Québec? Est-ce qu'on a bâti ce document-là à partir des résultats du symposium sur l'eau?

LE PRÉSIDENT :

2540 Monsieur Latulippe.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2545 Oui. À la page 6 de ce document, dans l'avant-propos, on y lit:
«Il s'inscrit dans la foulée entre autres du document de référence produit à l'occasion...»
- et là, on parle du document de consultation ici -
«... du document de référence produit à l'occasion du symposium sur la gestion de l'eau au Québec, tenu en décembre 98, et des actes de ce symposium. Il propose à la population certains thèmes et questionnements.»

Donc, il découle des actes du symposium qui avait pour but de faire l'état de la connaissance et donc, on s'est inspiré de ce document-là.

LE PRÉSIDENT :

2555 Est-ce que sa source de connaissance, ses informations viennent essentiellement du colloque ou s'il y a aussi d'autres informations...

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2560 Il y a d'autres informations.

LE PRÉSIDENT :

2565 ... qui ont émergé à travers la consultation interministérielle?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2570 Oui, effectivement, il y a eu d'autres informations qui ont été données par les différents ministères, les différents rédacteurs de ce document-là.

2575 **M. YVAN CROTEAU :**

Parce que, pour ma part, je le trouve très peu représentatif de ce que j'ai vécu en région, parce que j'ai participé au symposium de la région, puis si on regarde à la table des matières, dans l'introduction, moi, je trouve dommage qu'on n'ait pas inclus un chapitre sur l'importance de l'eau dans le maintien des écosystèmes forestiers. Puis d'expliquer à la population comment fonctionne le cycle de l'eau en général. En tout cas, il n'y a aucune information là-dedans qui en fait part.

2580 Peut-être avez-vous d'autres documents qui circulent dans la Commission qui expliquent ça ou peut-être que ces informations-là ont été données dans la première présentation à Montréal, je ne sais pas. Je n'avais pas de budget pour me rendre.

2585 **LE PRÉSIDENT :**

Expliquez-moi le symposium. Le symposium de l'INRS, vous parlez du symposium de décembre 97? Est-ce que c'est de ça dont on parle?

2590 **M. YVAN CROTEAU :**

Sur l'eau. Ici, ça avait eu lieu à Évain, c'était organisé par le CRDAT en région.

2595 **LE PRÉSIDENT :**

Parce que je ne suis pas sûr que le symposium de l'IRNS ait eu des activités régionales. Alors je ne suis pas sûr qu'on parle de la même chose. C'est pour ça que je vérifie.

2600 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Effectivement, je pense qu'on ne parle pas de la même chose. Le Symposium sur la gestion de l'eau organisé avec un mandat à l'INRS-Eau s'est passé les 10, 11 et 12 décembre 1997 exclusivement à Montréal. Et la réponse que je donnais antérieurement découle des actes du symposium de Montréal et non pas des actes du symposium dont vous parlez.

2605 **LE PRÉSIDENT :**

Donc vous, vous parlez d'un autre symposium qui a eu lieu, mais essayons de l'identifier.

M. YVAN CROTEAU :

Bien, c'était une tournée.

2615 **LE PRÉSIDENT :**

Une tournée qui avait été faite par qui?

M. YVAN CROTEAU :

2620 Par les différentes régions. Probablement le CRDAT pourrait donner plus d'informations à ce sujet-là.

LE PRÉSIDENT :

2625 Le CRDAT, oui.

M. YVAN CROTEAU :

2630 Oui. Je sais qu'il y en avait eu une dans chacune des régions. Mais ce que j'aimerais de la part du Bureau d'audiences, c'est peut-être de fournir des informations qui décrivent un peu plus le fonctionnement des écosystèmes et du lien qu'il y a avec le cycle de l'eau. Puis peut-être existe-t-il des bilans du cycle de l'eau pour le Québec au complet.

2635 **LE PRÉSIDENT :**

Sur la première question, évidemment, dans une question comme celle-là, il existe une littérature déjà. Pensons au livre de Claude Villeneuve, par exemple, qui est un bon livre de référence, qui explique bien le cycle de l'eau, etc. Ça, c'est une littérature qui existe déjà. Le 2640 Ministère n'a pas fait de chapitre dans ce document-là. Il y en a, par ailleurs, des informations qu'on a dans les bilans antérieurs du ministère de l'Environnement sur la fonction écologique de l'eau, ainsi que dans le bilan aussi canadien, si ma mémoire est bonne. J'y vais de mémoire. Donc, il existe là une littérature.

2645 Si jamais, de votre côté, il y avait eu dans le colloque organisé par le CRDAT de la documentation qui vous semble intéressante, ça vaut la peine de nous le signaler pour qu'on essaie de voir si on peut nourrir cette chose-là. Il n'y a pas de problème là-dessus.

2650 Pour ce qui est du bilan du cycle de l'eau dans l'ensemble du Québec, il me semble avoir demandé ça déjà puis que, finalement, je pense qu'il n'y a pas de document qui fait le point d'une manière globale là-dessus. Il y a des informations sectorialisées, mais il n'y a pas cette synthèse intégrée, il me semble.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2655

Non, effectivement, il n'y a pas cette synthèse-là au Ministère.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2660

Il y a également un document déposé dans les documents de la Commission, qui porte le numéro SURF.25, un document d'Environnement Canada qui s'appelle: «Notions élémentaires sur l'eau douce», un document de 80 pages, qui contient des informations sur le cycle de l'eau et sur la contribution de l'eau au maintien des écosystèmes.

2665

M. YVAN CROTEAU :

2670

C'est beau. Merci. Ma deuxième question porte sur l'état, je dirais, des études qu'il y a eues au Québec sur l'état des lacs et cours d'eau. Est-ce qu'il y a un document synthèse qui nous montre, je dirais, la progression de la situation dans le temps et quelles sont les principales lacunes ou quelles sont les principaux points positifs d'amélioration?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2675

Madame Blais, monsieur le président, pourrait donner la réponse.

Mme SYLVIE BLAIS :

2680

Si je comprends bien la question, tout d'abord, c'est au niveau de la qualité de l'eau générale du Québec...

M. YVAN CROTEAU :

Oui.

2685

Mme SYLVIE BLAIS :

... et non pas par région administrative.

M. YVAN CROTEAU :

2690

Non. Oui.

2695 **Mme SYLVIE BLAIS :**

J'ai déjà vu, oui, un document qui avait été fait par un monsieur Painchaud qui travaille dans notre Direction. Malheureusement, je n'ai pas la référence avec moi, mais je pourrais l'obtenir puis vous en faire part. Finalement, on a trouvé ici la référence. Il y a la qualité de l'eau des rivières au Québec, état et tendances, par Jean Painchaud de la Direction des écosystèmes aquatiques en mars 97.

2700 De mémoire - là, je pourrais le valider - mais en tout cas, il y avait, oui, je pense que c'est ça qui est écrit, sur le plan temporel, il y a une baisse dans le cas de la turbidité des coliformes fécaux, du phosphore total et de l'azote...

2705 **LE PRÉSIDENT :**

Parlez moins vite et parlez plus proche du micro.

2710 **Mme SYLVIE BLAIS :**

D'accord. Il y a eu une baisse au niveau des différents paramètres qui ont été abaissés avec, par exemple, l'assainissement municipal ou d'autres programmes d'assainissement au niveau de baisse de paramètres qu'on dit conventionnels. Comme, par exemple, baisse du phosphore, baisse des matières en suspension, baisse des coliformes fécaux. Je parle au niveau temporel, là. C'est pas mal ça. Puis baisse de l'azote total également.

2715 Là, au niveau des détails, je vous avoue que je ne me souviens pas. J'ai déjà lu ce document-là...

2720 **LE PRÉSIDENT :**

Ce document-là a été déposé auprès de la Commission.

2725 **Mme SYLVIE BLAIS :**

Ah! vous l'avez?

2730 **LE PRÉSIDENT :**

Et fait partie de la documentation disponible. Il y a d'autres documents? Ça va.
Est-ce que ça va? Oui?

2735 **M. LOUIS-MARIE POISSANT :**

Le symposium dont il parlait, le CRDAT avait préparé un document, un journal de 12 pages très bien fait sur l'eau en Abitibi-Témiscamingue. Ça s'appelait: «Il faut se mouiller». Alors j'imagine que le CRDAT va peut-être être là demain, il pourrait peut-être le fournir. Puis après le symposium, il y avait eu aussi les genres d'axes, si vous voulez - moi, je ne les ai pas - mais ça a existé. Il faudrait que ce soit déposé à la Commission éventuellement ça.

2740 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. On le déposera, à ce moment-là, au niveau régional et ça nous fera plaisir de le faire.

2745 **M. LUC BÉLISLE :**

Monsieur le président?

2750 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

2755 **M. LUC BÉLISLE :**

J'ai ici une copie justement des axes du colloque. Dans le fond, le colloque a été fait le 12 mai 98, faisait suite au symposium sur l'eau. Monsieur Michel Slivitsky avait été, à ce moment-là, l'invité de marque qu'on avait invité. Ce colloque-là avait comme objectif, si je me rappelle bien, de faire suite au symposium sur l'eau et de préparer les gens de la région à la venue de la Commission et aux audiences publiques sur la gestion de l'eau. Dans le fond, de reprendre un petit peu les discussions du symposium, mais sur une base régionale pour préparer le terrain à la venue de la Commission. Donc, on pourra déposer aussi les axes du colloque régional.

2765 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Et ce qui peut peut-être vous aider à voir le progrès parcouru, c'est le Bilan de l'acidité des lacs du Québec méridional, l'acidité est un indicateur. Alors ça, c'est le document SURF.65. Et il y a aussi l'Acidité des eaux au Québec, SURF.66.

2770 **M. YVAN CROTEAU :**

Merci.

2775 **LE PRÉSIDENT :**

Ça marche? À mesure que vous posez des questions, les documents fusent. Oui?

2780 **Mme SYLVIE BLAIS :**

En fait, c'est ça, en cherchant, j'espère que vous ne l'avez pas mentionné, mais je ne pense pas, il y a un document de septembre 97 sur Les effets des réductions d'émission de SO₂ sur la qualité de l'eau des lacs de l'ouest québécois. On parlait de qualité de l'eau de lacs. Vous venez de le mentionner?

2785 **LE PRÉSIDENT :**

On l'a.

2790 **Mme SYLVIE BLAIS :**

Vous l'avez? D'accord.

2795 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

Monsieur Georges Rivest, s'il vous plaît.

2800 **M. GEORGES RIVEST :**

Monsieur le président, les spécialistes, moi, ma question, vous avez effleuré un peu le sujet sur le programme régional, mais disons que j'en ai pris connaissance à soir là. Mais moi, je voudrais savoir, c'est un petit peu privé mon affaire, mais je suis quand même propriétaire d'une bande de terrain en bordure du lac Des Quinze, 6 à 7 kilomètres.

2805

Ma question est que si vous avez de la gestion prévue pour l'érosion? Parce que moi, j'ai sorti des données de 1904 à 93, l'érosion à certains endroits varie de 6 à 7 pieds par année. Ça fait que c'est assez monstrueux, ça. Puis la gestion est encore la même qu'en 1912.

2810 **LE PRÉSIDENT :**

Qu'en 1912?

2815 **M. GEORGES RIVEST :**

Il n'y a aucune amélioration de gestion.

LE PRÉSIDENT :

2820 Est-ce que le réservoir existait en 1912?

M. GEORGES RIVEST :

Il a été créé en 1912.

2825 **LE PRÉSIDENT :**

Il a été créé en 1912.

2830 **M. GEORGES RIVEST :**

Mais non pas pour des fins hydroélectriques. Pour sa «traction» de bois, puis éviter les inondations de l'Outaouais inférieures alentour de la Gatineau, Carillon. Est-ce qu'il y a quelque chose de prévu pour ça parce que...

2835 **LE PRÉSIDENT :**

Non, non, c'est une question tout à fait pertinente, monsieur.

2840 **M. GEORGES RIVEST :**

Je sais même pas si c'est dans votre programme, mais...

2845 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui, oui, n'ayez pas peur, n'ayez pas de...

M. GEORGES RIVEST :

2850 Vous l'effleurez un peu sur le recours collectif du lac Témiscamingue, mais nous autres, c'est des riverains touristiques.

LE PRÉSIDENT :

2855 Oui. Mais c'est du monde pareil.

2860 **M. GEORGES RIVEST :**

C'est du monde pareil. Mais la bande est moins grosse.

2865 **LE PRÉSIDENT :**

Mais ils ne sont pas là tout le temps. Il y a un recours collectif au lac Témiscamingue et puis, par ailleurs, on dit ici dans le texte que le jugement est attendu par les résidants des lacs Des Quinze, Simard et Macamic. Alors donc, vous, vous êtes au lac Des Quinze.

2870 **M. GEORGES RIVEST :**

Monsieur le président, vous connaissez les instances de la Cour? Appel, en rappel, à la Cour Suprême, on en a pour 15 ans.

2875 **LE PRÉSIDENT :**

Vous risquez de ne plus avoir de terrain quand ils trancheront.

2880 **M. GEORGES RIVEST :**

Je serai plus là.

2885 **LE PRÉSIDENT :**

On va aller voir le phénomène de l'érosion et, deuxièmement, on va savoir quelle est l'attitude du Ministère là-dessus, avec les risques que la Cour -- de faire attention à la Cour pour pas faire un sub judice. Allez-y.

2890 **M. LUC BÉLISLE :**

Effectivement, la présence de barrage et le marnage important de certains plans d'eau en Abitibi-Témiscamingue cause à plusieurs endroits de graves problèmes d'érosion. Le lac Témiscamingue est un cas. Le réservoir Des Quinze, ce réservoir-là, le lac Simard en est un autre. On retrouve la même situation dans les lacs où il y a du marnage. Le lac Macamic aussi, le lac Abitibi. Il y a certains autres plans d'eau qui ne sont pas assujettis à du marnage, pour lesquels il y a des problèmes d'érosion aussi. On peut penser aux lacs qui sont dans le bassin versant de la rivière Harricana, le lac Demontigny, le lac Lamothe, le lac Malartic.

2895 Essentiellement, c'est dû à la nature argileuse des sols et au fait que l'eau travaille sans arrêt pour éroder. Donc c'est une problématique qu'on retrouve partout, mais qui est accentuée

évidemment dans les secteurs où on a des barrages, où il y a du marnage. Ça, c'est une chose.

2900 Évidemment, le dossier du lac Témiscamingue, on attend d'avoir le résultat du recours collectif pour voir si la cause va être entendue.

2905 Le lac Témiscamingue, le réservoir Des Quinze et le lac Simard font partie de l'ensemble du bassin qui est géré par la Commission de gestion des eaux de la rivière des Outaouais, je pense que c'est le nom qu'ils portent. Dans le cas du lac Témiscamingue et dans le cas du barrage Angliers, il me semble que dans les deux cas, c'est Travaux publics Canada qui est propriétaire du barrage. Il s'agit d'ouvrages de retenue, il ne s'agit pas d'ouvrages hydroélectriques.

2910 Donc, effectivement, la situation est assez grave, particulièrement pour certains propriétaires qui perdent des bouts de terrain à chaque année.

2915 En matière de prévention, et bien, là-dessus, la Politique sur la protection des rives du littoral et des plaines inondables donne aux municipalités la possibilité d'autoriser des travaux de stabilisation de berges. Donc, un propriétaire privé peut effectuer des travaux de stabilisation. Là-dessus, il y a des règles à respecter. On favorise, par exemple, le génie végétal plutôt que les méthodes plus dures, mais pour le moment, il s'agit essentiellement d'une responsabilité qui est dévolue au niveau municipal.

2920 Toutefois, le Ministère donne du support, de l'information. On a donné des cours de formation sur les techniques de stabilisation de berges aux inspecteurs municipaux qui doivent analyser et, comment je pourrais dire, supporter leurs citoyens dans le cadre de ces travaux-là. C'est un cours qui s'est donné tout récemment. Je pense qu'il y a beaucoup d'ouvrage à faire de ce côté-là.

LE PRÉSIDENT :

2930 Le lac Des Quinze, c'est aussi un réservoir. Il appartient, vous avez dit, à Travaux publics Canada, le barrage?

M. LUC BÉLISLE :

Il me semble que oui.

2935 **M. GEORGES RIVEST :**

Oui, oui. Oui.

2940 **M. LUC BÉLISLE :**

C'est Travaux publics Canada.

LE PRÉSIDENT :

2945

Quand est-ce qu'un réservoir devient un lac? Ou si c'est un lac qui devient un réservoir, est-il encore un lac? Mais, par ailleurs, je ne veux pas trancher pour la Cour, si c'est ça qui est débattu devant la Cour. Parce que si le problème de marnage est lié au fait qu'on traite le lac comme un réservoir, et que le lac monte et descend parce qu'on le gère comme un réservoir, à ce moment-là, peut-on penser que... la question du monsieur, c'est que: va-t-il avoir encore une terre? La question est loin d'être illégitime à son niveau.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2955

Je pense, monsieur le président, compte tenu que le dossier est actuellement sub judice, commenter là-dessus pourrait nous amener dans des pistes hasardeuses. Parce que là, vous soumettez comme questionnement à partir de quel moment ça devient un réservoir, donc un droit de propriété. Et à partir du moment où ça devient un lac, il y a une question à débattre là-dessus. Je n'ai pas étudié exactement le dossier de Cour mais je présume que ça, ça peut toucher le dossier qui est actuellement sub judice. On peut faire une vérification à cet effet-là et vous revenir, le cas échéant.

LE PRÉSIDENT :

2965

Vous n'avez pas votre logiciel qui détermine la ligne des hautes eaux?

M. GEORGES RIVEST :

2970

Moi, je l'ai la ligne des hautes eaux. Mais ça veut pas dire que c'est toujours respecté.

LE PRÉSIDENT :

2975

Vous, vous l'avez par un document juridique?

M. GEORGES RIVEST :

Oui. Ça vient d'Ottawa. Mais, par contre, on a eu pas mal plus de respect de la ligne des hautes eaux modifiée depuis le désastre du Saguenay.

2980 **LE PRÉSIDENT :**

Ah! oui.

2985 **M. GEORGES RIVEST :**

Ça a changé un peu.

2990 **LE PRÉSIDENT :**

Votre situation, vous, vous avez un terrain de quelle grandeur sur le lac?

2995 **M. GEORGES RIVEST :**

Mais en bordure, disons c'est à peu près 6 à 7 kilomètres.

3000 **LE PRÉSIDENT :**

De long?

3005 **M. GEORGES RIVEST :**

De long. Ça fait que je ne vois pas la Municipalité bien bien, puis moi, j'ai pas les moyens pour régler mon problème.

3010 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

3015 **M. GEORGES RIVEST :**

Puis j'ai quand même procédé à de l'arpentage en 93, j'ai des mesures juridiques. Je peux vous les déposer plus tard en deuxième session.

3020 **LE PRÉSIDENT :**

Et chaque année, vous perdez du terrain.

M. GEORGES RIVEST :

En moyenne, de 1904 à 93, c'est une moyenne de 6 à 7 pieds par année, à différents endroits. D'autres endroits, c'est moindre. Vis-à-vis de ma propriété, je me suis «backé» moi

aussi là. Je me suis reculé, puis là j'ai arrêté l'hémorragie. Mais si ça continue, je vais finir par me ramasser sur une île.

3025 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va être une autre question, c'est quand est-ce qu'une terre devient une île!

3030 **M. GEORGES RIVEST :**

J'ai des documents pareil à vous déposer.

3035 **LE PRÉSIDENT :**

Bon. Écoutez, les gens reconnaissent le phénomène. Ils disent que le fait est là. Ils n'osent pas s'avancer plus parce que s'il y a un procès, il y a un procès. Par ailleurs, évidemment, vous êtes tout à fait légitimé, vous, d'exercer dans un mémoire, de venir dire à la Commission qu'est-ce que devrait être la ligne politique à établir dans ce cas-là.

3040 **M. GEORGES RIVEST :**

Moi, je suis convaincu qu'il y a de la place pour de la meilleure gestion.

3045 **LE PRÉSIDENT :**

Il y a de la place pour?

3050 **M. GEORGES RIVEST :**

Une meilleure gestion.

3055 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

3060 **M. GEORGES RIVEST :**

Parce qu'il faut quand même... le lac varie de 3 mètres à chaque année. Ça, c'est officiel. C'est un article de loi.

3065 **LE PRÉSIDENT :**

Et ça, il est géré par Travaux Canada en fonction d'objectif de régularisation des eaux, probablement.

3070 **M. GEORGES RIVEST :**

Bien... oui, mais pas... j'apprécie votre...

3075 **LE PRÉSIDENT :**

Mon «probablement»?

3080 **M. GEORGES RIVEST :**

Votre affaire de... mon français n'est pas tellement bon là...

LE PRÉSIDENT :

3085 Ah! mais il est très bon.

M. GEORGES RIVEST :

3090 ... mais quand vous avez souligné c'est quand ça devient un barrage ou... Parce que c'est pas officiel que c'est un barrage, le lac Des Quinze. Un réservoir, excusez.

LE PRÉSIDENT :

3095 Est-ce qu'il sert à des fins électriques?

M. GEORGES RIVEST :

Pardon?

3095 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il sert à des fins électriques? Non, il n'y a pas de turbine là? C'est juste la régularisation des eaux.

3100 **M. GEORGES RIVEST :**

Bien, disons que la flottation du bois est arrêtée depuis 75, ça fait que ça, ça n'a plus de raison d'être. Ça fait qu'il reste le contrôle pour pas noyer l'Outaouais inférieur qui se situe alentour de Gatineau, Carillon.

3105 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça.

3110 **M. GEORGES RIVEST :**

J'aurais une deuxième question, s'il vous plaît, pour l'Environnement.

LE PRÉSIDENT :

3115 Oui.

M. GEORGES RIVEST :

3120 Ayant une bande de terrain dans le bord du lac Des Quinze, à ce moment-là, il y a du bois aussi. Là, bien, il y en a bien dans le lac. À des places, il y en a 700 pieds de long, mais c'est ça d'épais. Mais, par contre, j'exploite quand même un petit peu une entreprise privée forestière, comme producteur forestier. Quand je suis pour respecter la réserve de la bande au ras le lac, si moi, je la ramasse pas, sept ans plus tard, elle est dans le lac. Ça fait que je sais 3125 pas si l'Environnement peut me répondre là-dessus, eux autres? C'est pas drôle d'aller chercher dans le lac, je veux dire, je suis pas allé encore. Je ramasse juste les meilleurs morceaux.

LE PRÉSIDENT :

3130 Alors, j'essaie de comprendre. C'est que normalement, vous n'avez pas le droit de bûcher votre bois sur le bord du lac...

M. GEORGES RIVEST :

3135 C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

3140 ... puisque l'Environnement interdit ça.

M. GEORGES RIVEST :

C'est ça.

3145 **LE PRÉSIDENT :**

Mais si vous n'allez pas chercher le bois, de toute manière, il s'en va dans le lac parce que le terrain disparaît à un rythme de 5, 6 pieds par année.

3150 **M. GEORGES RIVEST :**

Disons, dans mes documents, quand je me suis porté acquéreur de l'immeuble en 82, il y avait une sorte de camp de chasse, chalet, 75 pieds sur terre. Là, il est 150 pieds dans l'eau. Ça, c'est encore là. Mais c'est au niveau de la bande au ras le lac, je sais pas si 3155 l'Environnement...

LE PRÉSIDENT :

La bande riveraine de protection.

3160 **M. GEORGES RIVEST :**

Que je dois respecter parce que... Là, il faut que je déplace des chemins, que j'avais pas prévu ça, moi là.

3165 **M. LUC BÉLISLE :**

Effectivement, dans la Politique de protection des rives et du littoral, il est prévu qu'on laisse une bande de protection d'une largeur variable, dépendamment de la pente. Ça, ça va bien quand on a une rive qui est stable, qui ne bouge pas. Mais dans votre cas, effectivement, vous avez un problème. La rive bouge. Donc, on a un cas où la norme est difficile à appliquer ou il faudrait ajuster aussi la bande, faire bouger la bande. Donc là-dessus, il n'y a pas beaucoup de solutions, je pense, telles quelles.

3175 Ce qu'il faudrait faire, c'est effectivement de faire des travaux de stabilisation de berge pour s'assurer que la rive ne recule plus et aussi diminuer les apports de terre, les apports d'argile dans le milieu aquatique, évidemment. Ça aussi, c'est un impact important.

3180 D'un autre côté, la Direction régionale a déjà donné des autorisations pour la récupération de bois dans le milieu aquatique. Monsieur Rivest mentionnait qu'il y a eu du flottage. On autorise certaines interventions pour récupérer des bois comme ça qui sont dans le milieu aquatique pour, dans le fond, nettoyer un peu le milieu.

LE PRÉSIDENT :

3185

Parce qu'il y a beaucoup de bois dans le lac?

M. GEORGES RIVEST :

3190

Bien, oui. Un autre problème, c'est dangereux d'aller le chercher.

LE PRÉSIDENT :

3195

Bien sûr.

M. GEORGES RIVEST :

3200

J'ai oublié de vous le souligner, mais à date, on a deux accidents. Une madame qui a parti avec un morceau de terrain, elle s'est cassé une jambe, voilà deux ans. Lui, il ne s'est pas gêné. Il a tout envoyé ça dans le lac. C'est pas chez nous, mais moi, j'ai quand même souffert un accident aussi. Mes jeunes ont reviré un tracteur dans le lac, il y en a un qui a fait deux jours d'hôpital. Mais c'est des urgences à voir, je pense, dans un avenir... je pense pas qu'on peut attendre la Cour Suprême pour ça.

3205

LE PRÉSIDENT :

Non. Monsieur Bélisle, les méthodes traditionnelles de stabilisation des berges avec la fardoché qu'on appelait, puis la stabilisation, etc., est-ce que ça peut être efficace dans un cas comme monsieur soulève?

3210

M. LUC BÉLISLE :

3215

Bien, chaque cas de stabilisation de berge est un cas à la pièce qu'il faut examiner. Évidemment, dans le guide que mon collègue est en train de consulter, il y a des approches ou il y a des moyens qui sont suggérés vraiment au cas à cas.

3220

Dans le cas où on a des talus, moi, j'ai vu des talus d'érosion de 15, 20, 25 pieds de haut en bordure du lac. Là, c'est clair que seulement que de la stabilisation avec des moyens naturels ou avec du génie végétal ne sera pas suffisant. Il faudra probablement faire un enrochement en bas d'un talus, probablement aussi enlever et crêter le haut du talus pour éviter d'avoir un poids et puis, après ça, faire de la stabilisation. Là, on parle de moyens qui sont très lourds pour un particulier, qui sont nécessairement aussi très coûteux. Ce n'est pas simple. Mais la stabilisation végétale seulement dans un cas comme ça, ce n'est pas ce que je recommanderais.

3225

LE PRÉSIDENT :

Donc, il ne semble pas y avoir de solution simple et facile dans un cas comme celui-là.

3230

M. LUC BÉLISLE :

C'est exact.

3235

M. GEORGES RIVEST :

Ça répond.

LE PRÉSIDENT :

3240

En tout cas, gênez-vous pas à venir nous dire votre opinion quand le moment sera venu.

3245

M. GEORGES RIVEST :

Je peux déposer tous les documents que j'ai plus tard?

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui, oui, bien sûr.

3250

M. GEORGES RIVEST :

C'est aussi pire que la forêt «Erreur Boréale». C'est pire.

3255

LE PRÉSIDENT :

Madame Brigitte Cimon, s'il vous plaît.

3260

Mme BRIGITTE CIMON :

Bonsoir!

3265

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, madame!

Mme BRIGITTE CIMON :

Moi, ma question en premier, ça serait au niveau de la gestion par bassins versants. Est-ce qu'il y a une cartographie qui a été arrêtée? Parce que là, j'ai vu qu'avec la carte qui est incluse dans le document régional, qu'il y avait déjà une séparation qui a été faite en bassins versants. Est-ce que ça serait ce type de cartographie-là qu'on retrouverait s'il y avait une gestion par bassins versants?

LE PRÉSIDENT :

Alors la cartographie par bassins versants, c'est réalisé, ça?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Je vais demander à monsieur Pierre Auger de donner des éléments de réponse.

M. PIERRE AUGER :

Oui, monsieur le président, il y a effectivement dans les documents qui sont présentés, les portraits régionaux, on a une carte qui présente les principaux bassins versants de la région. Ici, dans le cas qui nous occupe, on retrouve essentiellement les bassins de la Nottaway, Harricana, des Outaouais supérieure et de la Kipawa.

C'est pour des fins évidemment d'identification des principaux bassins versants, mais il faut bien comprendre que l'échelle ici retenue des bassins évidemment est assez importante et qu'il y a des sous-bassins qui peuvent être identifiés à l'intérieur de ces bassins-là, qui peuvent être des unités plus appropriées. Ça dépend toujours de l'intensité des activités et des populations qu'on retrouve, qu'on va choisir éventuellement une unité de gestion qui soit appropriée en fonction des problèmes à gérer.

Donc, je pense, il n'y a pas d'identification qui a été faite comme ça dans la région ici, pour l'instant. Le travail est à faire puisque le Comité de bassins sur la rivière Chaudière se penche justement sur ce genre de problématique-là. Mais il n'y a pas pour la région et les autres régions du Québec une telle identification qui a été faite des unités les plus appropriées, la dimension des bassins la plus appropriée pour une éventuelle gestion par bassin.

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous avez l'échelle sur les grands bassins versants, mais une échelle fine au niveau des sous-bassins, elle n'est pas faite encore.

3310 **M. PIERRE AUGER :**

Exactement.

3315 **LE PRÉSIDENT :**

Voilà, madame.

3320 **Mme BRIGITTE CIMON :**

Comme ça, les unités seraient définies en collaboration Ministère et milieu en même temps, comme c'est fait pour la rivière Chaudière, ça se fait en concertation avec le milieu, pour déterminer les unités justement, l'échelle. O.K. Est-ce que je peux poser une deuxième question?

3325 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui, oui.

3330 **Mme BRIGITTE CIMON :**

Je voulais savoir, parce que le document montre...

3335 **LE PRÉSIDENT :**

C'est que juste là-dessus, on va éclairer quelques affaires. Actuellement, il y a une expérience en cours dans la Chaudière avec COBARIC. Le gouvernement attend les conclusions des études du plan du schéma d'aménagement de rivière et ça ne veut pas dire que les recommandations qui sortiront de là seront nécessairement appliquées ou appliquées à votre région. Là, il y a une espèce d'incertitude dans laquelle on est. Mais on peut envisager que oui, ça pourrait ressembler à ça.

3340 **Mme BRIGITTE CIMON :**

O.K. Ça fait que ma deuxième question, ça serait au niveau des eaux souterraines. Le document montre qu'il y a .2 % des réserves d'eaux souterraines au Québec, habité, qui est utilisé. Le taux d'extraction maximum, il peut atteindre quoi dans les nappes, dans ce qu'on a observé au Québec? Les plus grosses exploitations qui se font de nappe phréatique, ça peut atteindre quel taux?

	LE PRÉSIDENT :
3350	En pourcentage?
	Mme BRIGITTE CIMON :
3355	Oui. Bien, si ça s'est déterminé.
	LE PRÉSIDENT :
3360	D'accord. Monsieur Latulippe.
	M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :
3365	Monsieur le président, demain, notre expert en eaux souterraines, que vous connaissez d'ailleurs, sera présent. Alors on pourra peut-être aller plus loin dans les explications, à moins qu'un de mes collègues ait un début de réponse.
	LE PRÉSIDENT :
3370	Madame évoque deux choses: c'est-à-dire qu'elle évoque le fait que le taux d'exploitation de l'eau souterraine à des fins commerciales, c'est...
	Mme BRIGITTE CIMON :
3375	Commerciales, municipales aussi.
	LE PRÉSIDENT :
3380	Ah! L'ensemble?
	Mme BRIGITTE CIMON :
3385	L'ensemble.
	LE PRÉSIDENT :
	C'est 2 %. C'est vrai, c'est 2 % vous avez dit. Qu'il y a 2 % ou .2 % d'exploitation de l'eau souterraine au Québec. Est-ce qu'on a des données sur la quantité que ça représente et sur quel est le potentiel d'eau utilisable, d'eau souterraine utilisable?

3390 **M. LUC PROULX :**

3395 Je peux peut-être me risquer un peu, mais sûrement que monsieur Ouellet pourra compléter demain. Mais si on prend pour acquis que... bon, dans le document, on précise, effectivement, qu'il y a .2 % de l'eau souterraine qui correspond à la réserve, et la réserve, elle est de 200 kilomètres cubes. Donc, avec un petit calcul mathématique que je n'ai pas là, ça peut nous donner une bonne idée de ce avec quoi on peut travailler. Donc c'est des quantités assez importantes d'eau.

3400 **LE PRÉSIDENT :**

3405 Oui, mais l'exploitation de la nappe souterraine dépend évidemment de la vitesse de la reconstruction de cette nappe-là. On ne sait pas si elle se reconstruit sur 10 ans, sur 50 ans ou sur 100 ans. Est-ce qu'on a une idée d'un maximum d'exploitation?

3410 **M. LUC PROULX :**

3415 Je ne croirais pas qu'on ait ces chiffres-là, parce qu'à ce moment-là, avec l'exemple que vous amenez, il faut travailler sur une base plutôt locale parce que, évidemment, les conditions vont changer. Donc, on ne peut pas donner un aperçu général comme ça. Il faut y aller sur des grandes tendances beaucoup plus que sur un chiffre précis, à cause de ce genre de problématique-là.

3420 **LE PRÉSIDENT :**

3425 Et pour donner un chiffre précis, il faudrait faire une analyse...

3430 **M. LUC PROULX :**

3435 Beaucoup plus sophistiquée, effectivement.

3440 **LE PRÉSIDENT :**

3445 ... beaucoup plus proche.

3450 **M. LUC PROULX :**

3455 Ça nous prendrait une très bonne cartographie des nappes phréatiques, ce qu'on a dit qu'on n'avait pas, effectivement.

3430 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que ça va?

3435 **Mme BRIGITTE CIMON :**

C'est ça, c'est parce que ce chiffre-là, je trouve qu'il donne une idée qu'il n'y a pas vraiment un impact majeur à l'échelle du Québec, mais il a peut-être des impacts locaux quand on ne voit pas jusqu'où ça peut aller l'extraction.

3440 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça. Ce sont des données trop générales sur l'ensemble du Québec, ça donne une indication globale, mais quand on a une inquiétude dans un territoire donné, il faut une analyse beaucoup plus précise pour savoir les potentiels de la nappe, les différents usages déjà en action et être capable de porter un jugement pondéré. Ça va?

3445 **Mme BRIGITTE CIMON :**

Merci.

3450 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame.

Alors je vais accepter la dernière personne qui s'est inscrite ce soir. Monsieur Réjean Forcier, s'il vous plaît.

3455 **M. RÉJEAN FORCIER :**

Bonsoir! Il est possible que je me répète un peu parce qu'il y a une personne qui en a parlé un peu de ce que je voulais parler. C'est que j'ai travaillé sur la restauration de sites miniers, celui de la East Sullivan. D'ailleurs, j'ai été très satisfait de la façon que les travaux ont été faits. Il y a même des tuyaux en plastique, des capteurs qu'on appelle, pour prendre des analyses de sol à l'extérieur des digues, pour voir s'il y a une pollution qui traverse. Il y a du résidu forestier qui est déposé là-dessus, sur le résidu minier. Il est acheminé à partir d'usine, mettons, sur une distance de 7 à 8 kilomètres pour aller à cet endroit-là.

3465 Mais ma question, moi, c'est qu'à Malartic, on a fait de la régénération sur un résidu minier qui s'appelait la Canadian Malartic dans le temps, on a strictement mis un peu de terre noire avec une espèce d'engrais pour faire pousser du blé ou un autre produit, puis il n'y a pas de digue autour. Donc, s'il y a génération d'acide, elle continue à se répandre dans la nature. Et puis à moins d'un kilomètre, il y a déjà une usine de production de bois qui a des résidus de

bois, puis qu'on dit que le résidu de bois génère un produit qui est alcalin, qui neutralise l'acidité, puis il est à proximité, puis il n'est pas utilisé pour recouvrir ce site-là. Ça fait que je me posais des questions pourquoi. Puis si la production d'acidité va s'amenuiser avec les années par lui-même ou est-ce qu'il va toujours être permanent, la production d'acidité qui est créée par le minerai en poudre?

3475

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Tremblay.

3480

M. ROBERT TREMBLAY :

3485

Merci, monsieur le président. Bon, les situations du site Canadian Malartic et du site East Sullivan sont complètement différentes. Pour être bref, disons que le site Canadian Malartic, c'est deux types de résidus miniers différents qui sont superposés. Le premier niveau est un résidu de production aurifère qui contient suffisamment de minéraux alcalins, entre autres de la calcite, pour permettre de neutraliser l'acidité.

3490

Par-dessus ces résidus miniers qui étaient déversés dans une petite vallée, sans être contenus, on a construit un parc à résidus miniers, un second parc pour mettre des résidus du traitement d'un minerai de nickel qui, lui, est fortement génératrice d'acide.

3495

Mais avec des recherches qu'on a faites, en collaboration avec l'IRNS-Géoressource, on leur a demandé de caractériser le parc à résidus Canadian Malartic et d'essayer de nous trouver la meilleure solution possible pour le restaurer, de façon à ce que ce soit le plus économique possible, mais efficace. Et par leurs travaux, on s'est rendu compte que les résidus aurifères sous-jacents contenaient suffisamment d'éléments calcites pour neutraliser l'acidité qui était générée par le minerai provenant du traitement de nickel.

3500

Donc, ce qui a été fait, c'est une simple remise en végétation pour stabiliser les résidus miniers, pour empêcher l'érosion éolienne surtout et l'érosion hydrique, mais on n'a pas à les recouvrir d'une couverture étanche comme cela se fait ailleurs pour empêcher l'oxygène de continuer à oxyder, parce qu'on sait que même s'il y a une oxydation qui se produit, l'acidité qui en résulte ne voyage pas.

3505

Donc, dans l'effluent final, les échantillons qu'on prend sont très près de la neutralité et ne posent pratiquement plus de problème. Il y a peut-être quelques échantillons, au moment d'un étage très sévère, qui peuvent avoir des teneurs un peu plus élevées mais, en général, le suivi qu'on en fait nous indique que la qualité de l'eau s'est améliorée.

3510

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que ça répond à votre satisfaction?

3515 **M. RÉJEAN FORCIER :**

Oui, parce que j'ai observé à la Canadian Malartic s'ils ont fait de l'excavation du produit de surface qui est de couleur grisâtre, en dessous, c'est un produit qui est plus jaune orange, donc il doit y avoir une acidité qui a travaillé pour créer un genre d'oxydation, parce que la couleur est de la couleur de l'oxyde. Ça fait que c'est pour ça que j'étais plutôt inquiet au niveau de l'acidification qu'il y avait à l'intérieur, à savoir si elle s'en va dans la nappe phréatique par percolation dans le sol ou si elle se répand dans la nature par ruissellement, même s'il y a un peu de végétation, vu qu'il n'y a pas de digue alentour.

3525 **M. ROBERT TREMBLAY :**

Non. En fait, ce qui arrive, c'est qu'elle est neutralisée par les résidus du traitement aurifère qu'il y a en dessous des résidus qui sont plus générateurs de drainage acide. Les résidus de la première production d'or en dessous ne sont pas du tout générateurs d'acide. Au contraire, ils servent à neutraliser l'acide qui est produit par les résidus en haut.

De sorte qu'il n'y a pas d'acidité qui s'échappe à travers parce qu'elle est neutralisée. Il n'y en a pas qui s'échappe à l'extérieur parce qu'elle se rend aux résidus aurifères. Il y a peut-être quelques petits secteurs, comme je disais tout à l'heure, où il peut y avoir encore une certaine quantité résiduelle d'acidité mais c'est très faible, et les suivis, en tout cas qu'on en fait, nous permettent de nous rendre compte que ce n'est plus un problème.

LE PRÉSIDENT :

3540 Et s'il y a acidité, elle est au-dessus?

M. ROBERT TREMBLAY :

Exactement. Comme un crémage sur un gâteau, si on veut.

3545 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Mais donc, pour vous autres, c'est un site qui s'est comme corrigé tout seul avec les deux antagonismes qui ont joué et vous n'avez pas l'intention d'y toucher, vous le laissez comme ça et ça s'en retourne vers un état normal.

M. ROBERT TREMBLAY :

3555 Nous avons investi sur le site de Canadian Malartic à ce jour 1.2 - c'était en 98 - 1.2, donc on doit être rendu à 1.3 million \$ en travaux correcteurs sur ce site-là pour contrôler l'érosion éolienne et l'érosion hydrique. Parce qu'il fallait éviter que les résidus soient entraînés par l'eau ou entraînés par le vent, ce qui provoquait une poussière et une dispersion.

LE PRÉSIDENT :

3560 Et ces travaux-là, ça a consisté en quoi? Ça a été des...

M. ROBERT TREMBLAY :

3565 Ça a été un reprofilage des pentes. Les pentes étaient beaucoup trop abruptes, alors on a recouvert les pentes avec des résidus aurifères qui permettent de neutraliser l'acidité. On a refait tout un système de drainage sur le site avec empierrlement, avec géotextile, pour empêcher l'érosion, pour empêcher que les résidus soient entraînés vers les cours d'eau. Et on a incorporé un peu de matières organiques à la surface des résidus et on aensemencé le tout 3570 sur une étendue d'autour une centaine d'hectares, si ma mémoire est fidèle.

LE PRÉSIDENT :

3575 Voilà.

M. RÉJEAN FORCIER :

3580 La deuxième question, c'est que dans le même secteur à rivière Héva, il y a un dépotoir de la Municipalité qui est installé en tranchée sur le sommet d'un banc de gravier. Est-ce qu'on ne pollue pas une richesse naturelle qu'est le gravier puis qui n'est pas renouvelable? Puis, 2 kilomètres plus loin, dans le même secteur, il y a déjà ce qu'on appelle un autre résidu minier qui s'appelle la West Malartic.

3585 Et puis est-ce qu'il y a eu une étude ou est-ce qu'il y aurait une étude qui pourrait être faite pour savoir si on enterre ou on enfouit les résidus de dépotoir, les résidus domestiques dans un dépotoir minier, est-ce que ça a un impact écologique que de le faire dans un banc de gravier?

LE PRÉSIDENT :

3590 Bon, réexpliquez-moi ça clairement que je comprenne bien.

M. RÉJEAN FORCIER :

3595 Présentement, les enfouissements en tranchée...

LE PRÉSIDENT :

3600 Oui?

M. RÉJEAN FORCIER :

3605 ... pour les résidus domestiques pour les municipalités sont faits sur le dessus d'un banc de gravier.

LE PRÉSIDENT :

3610 D'accord.

M. RÉJEAN FORCIER :

3615 Ça fait que pour les générations futures qui vont vouloir prélever du gravier, bien, il va y avoir 3 mètres, 4 mètres d'épais de résidus qui vont être à la surface en haut, puis qui vont contaminer le gravier qu'il y a en dessous. Sans parler que ça va faire...

LE PRÉSIDENT :

3620 Vous parlez de quel site en particulier?

M. RÉJEAN FORCIER :

3625 Ça, c'est le dépotoir de rivière Héva, Municipalité de Rivière Héva. C'est le ministère de l'Environnement qui a demandé que ce soit fait de cette façon. Moi, je me demande, au même endroit de ce banc de gravier-là, à 2 kilomètres, 2½ kilomètres plus loin, il y a une ancienne mine qui est abandonnée, qui s'appelait la West Malartic, puis il y a ce qu'on appelle un dépôt de résidu minier à cet endroit-là. Est-ce qu'il ne serait pas préférable d'enfouir les dépotoirs municipaux ou les déchets municipaux des personnes dans un résidu minier. Ils seraient plus, si on veut, confinés à un endroit de pollution, que d'en avoir un deuxième à un endroit où ce qu'il y a une richesse naturelle. Puis est-ce qu'il y a une étude d'impact sur ce que ça peut créer d'enfouir des déchets dans un résidu minier?

LE PRÉSIDENT :

3630 D'accord.

3635 Ministère de l'Environnement, donc on parle d'un site de dépôt.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

3640 Un dépôt en tranchée qui respecte les normes du règlement, donc qui est adéquatement fait. Alors quant à l'étude, il n'y a pas d'étude qui a été faite dans ce sens-là au Ministère. Maintenant, on m'indique - et je laisserai la parole au directeur régional - qu'éventuellement ce site-là, compte tenu des modifications qu'on va apporter au règlement sur les déchets solides, qui va s'appeler le règlement sur la gestion des matières résiduelles, il serait abandonné parce qu'il est à moins de 100 kilomètres d'un --

3645 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

3650 **M. LUC BÉLISLE :**

Effectivement, le dépôt en tranché de rivière Héva, normalement, dépendamment de la réglementation qui sera adoptée, devra être fermé ou, lorsqu'il sera complet, ne pourra pas être rouvert ou remplacé. Ils devront acheminer leurs déchets vers le site d'enfouissement 3655 sanitaire le plus proche. Donc, évidemment, avec 100 kilomètres.

LE PRÉSIDENT :

Cet enfouissement en tranchée a été autorisé quand?

M. RÉJEAN FORCIER :

Ça doit dater d'environ 86-87 ou à peu près.

3665 **M. LUC BÉLISLE :**

C'est quelque chose qu'on pourra regarder.

LE PRÉSIDENT :

3670 Donc douze, treize ans. C'était l'ordre de grandeur que je voulais voir. Par ailleurs, monsieur demande: est-ce que vous avez une étude d'impact sur l'hypothèse d'utiliser d'anciennes mines, comme celle de West Malartic, pour de l'enfouissement de déchets? Est-ce que ça, il y a eu des études ou est-ce qu'il y a des expertises qui ont été faites dans ce sens-là?

3680 **M. LUC BÉLISLE :**

À ma connaissance, il n'y en a pas, non. Ce n'est pas une pratique courante. De toute façon, les sites d'enfouissement doivent répondre à certaines normes aussi dans l'établissement de ces sites-là. Je serais surpris que les parcs à résidus correspondent au minimum des normes qu'on a dans ce cas-là. Je pense qu'il n'y a plus de site avec percolation. Je pense que c'est des sites qui doivent être tous avec récupération d'eau et les bacs à résidus ne correspondent pas nécessairement à ça.

3685 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Est-ce que le dépôt en tranchée dont il est question, est-ce qu'il y a du brûlage? Est-ce qu'on met le feu régulièrement, périodiquement?

3690 **M. LUC BÉLISLE :**

Ce n'est pas supposé dans les dépôts en tranchée qu'il y ait du brûlage en aucun temps. Il faudrait voir dans les rapports d'inspection qu'on a, s'il y en a déjà eu. Il n'est pas impossible qu'il y en ait déjà eu.

3700 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Est-ce que c'est clôturé?

3705 **M. LUC BÉLISLE :**

Généralement, les normes du règlement nécessitent que ce soit clôturé, qu'il y ait un enfouissement à toutes les semaines ou quelque chose comme ça.

3710 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Et, selon vous, est-ce qu'il y a moyen de récupérer ou de réutiliser le gravier qui est en dessous? Parce que supposons que là, il va être fermé parce qu'il y a un LES à moins de 100 kilomètres, donc il y a une ressource en dessous de la matière organique. Est-ce qu'elle est récupérable?

3715 **M. LUC BÉLISLE :**

Probablement pas, non.

M. RÉJEAN FORCIER :

3720 Moi, c'est parce que je regarde que s'il faut après transporter les déchets sur de grandes distances pour aller dans des dépotoirs régionaux, ce n'est pas tellement économique non plus pour les municipalités. Parce que s'il y a possibilité de l'enfouir où est-ce qu'il y a des résidus miniers à proximité, bien, c'est une économie locale aussi.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

3725 Oui, bien là, il y a des normes maintenant, des nouvelles normes. Le Ministère pourrait vous expliquer ça.

M. LUC BÉLISLE :

3730 Peut-être une précision que madame Johanne Breton pourrait apporter au sujet des dépôts en tranchée et la gestion qui en est faite.

Mme JOHANNE BRETON :

3735 Oui. C'est pour dire que dans un dépôt en tranchée, on a le droit de brûler, en autant qu'il n'y a pas de nuisance qui soit créée. Donc la plupart des municipalités vont brûler, vont s'assurer qu'il n'y a pas de pneus ou d'éléments qui pourraient dégager des produits toxiques, mais ils ont le droit de brûler.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Oui, ça, je le savais, c'est pour ça que la réponse m'avait étonné, mais est-ce que...

LE PRÉSIDENT :

Il a fait une audience sur les matières résiduelles, alors vous ne lui en passerez pas.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

3750 Est-ce que l'effet du brûlage pourrait avoir un effet de contamination sur le gravier?

Mme JOHANNE BRETON :

3755 Non, pas plus que la décomposition des déchets. Le brûlage, ça fait juste augmenter la durée du site en tant que tel, puis les cendres qui sont créées ne sont pas plus dommageables que les déchets qui se décomposent.

3760 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, là, vous avez une bonne question. L'état des choses ne permet pas de, parce qu'il y a de nouvelles réglementations, de nouvelles choses, donc de pousser plus loin votre hypothèse, mais ça serait peut-être intéressant que les deux ministères se parlent sur une situation très particulière de la région par rapport à la question que vous soulevez.

3765 **M. RÉJEAN FORCIER :**

Oui, parce que sur le site de la East Sullivan, on transporte un produit, je ne sais pas à quel degré qu'il est toxique, mais il provient dans le bout de Chapais ou Chibougamau, il est transporté par vans, par camions qui transportent des copeaux de bois, puis c'est noir ce produit-là, puis c'est déversé sur ce site-là. Donc je me suis dit, si on amène des produits de même pour mettre à un endroit de site minier pour concentrer tout ce qui est polluant au même endroit, pourquoi pas le faire avec les déchets?

3775 **Mme EDITH VAN de WALLE :**

Je voudrais juste préciser sur la problématique des résidus miniers et la problématique de déchets, les paramètres avec lesquels on travaille sont différents et ce n'est pas les mêmes mesures que ça prend. Ça fait que même si on parle d'étude d'impact ou ça, ou d'exigence d'enfouissement, au point de vue technique, on parle de contaminants différents et de façons différentes de les traiter. Donc, ce ne serait pas souhaitable de mélanger ces résidus-là, les déchets proprement dits, et les résidus miniers qui ont une gestion très différente.

3785 Et même, dans ce sens-là, l'expérience qui a été faite à East Sullivan d'utiliser des résidus forestiers était -- disons, c'est encore un projet qui se fait nulle part ailleurs et sur lequel on est encore en train d'examiner. Le projet East Sullivan est un projet pilote à échelle réelle parce qu'on s'est retrouvé avec une histoire de résidus miniers recouverts de résidus forestiers.

3790 À prime abord, il y avait un impact très négatif, puis en faisant une étude élaborée pour déterminer quel était l'effet et quelle était la contamination de ces résidus-là, on s'est aperçu qu'il y avait un certain effet bénéfique pour la restauration du site minier.

3795 Étant donné qu'on est déjà dans une situation existante de deux types de résidus, on s'en est servi pour faire un projet pilote qui est un projet pilote à l'échelle réelle, à grande échelle. Mais pour le moment, on n'est pas encore à l'étape d'élargir ça à tout site minier. Puis l'autre élément, c'est que ça prend en plus des résidus forestiers qui sont accessibles, puis en certains grands volumes pour pouvoir faire ce type de restauration.

3800 Mais pour revenir à votre élément de départ, qui était des déchets plutôt municipaux et des déchets miniers, ce n'est pas souhaitable au point de vue technique de les mélanger.

3805 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va?

3810 **M. RÉJEAN FORCIER :**

C'est parce que dans un banc de gravier, les déchets, ils sont proches d'une nappe d'eau. Parce que dans les bancs de gravier, il y a toujours une bonne nappe d'eau qui se produit là, puis c'est pour ça que ça m'inquiétait un peu. Merci.

3815 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur.

3820 **M. ROBERT TREMBLAY :**

Monsieur le président?

3825 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, monsieur Tremblay?

3830 **M. ROBERT TREMBLAY :**

Juste pour apporter une précision sur les déchets qui provenaient de Chapais dont monsieur parlait au site East Sullivan. Il s'agit de cendres de l'usine de cogénération, et on sait que les cendres sur des sols agricoles, ça permet de neutraliser les sols, de remonter le pH et c'est une expérience qu'on a faite pour essayer de neutraliser l'acidité générée par les résidus miniers avec des cendres de l'usine de cogénération. Donc, c'est un projet pilote qui a duré l'espace de quelques mois et dont on va suivre les résultats au cours des prochaines années. Merci.

3835 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bien.

3840 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Monsieur le président, si vous permettez, juste pour que je puisse mieux dormir la nuit prochaine. C'est que tout à l'heure, madame Van de Walle a attiré notre attention sur le fait que le Programme de réduction des rejets industriels n'allait pas toucher les parcs inactifs, les parcs de résidus inactifs. Je vois à la page 12 du Portrait régional que les travaux sont souvent

3845 coûteux; il n'existe pas de fonds pour permettre leur restauration, principalement pour les vingt-huit parcs dits orphelins que vous avez dans le tableau précédent. Et là, vous mentionnez tout de suite après, en début de page 13, que c'est le ministère des Ressources naturelles qui donne généreusement pour la cause.

3850 Est-ce qu'on peut imaginer, compte tenu qu'il y a quand même dans la région ici vingt-huit sites orphelins, que la générosité du ministère des Ressources naturelles va être maintenue? Parce qu'il se fait quand même là une source de contamination importante.

M. ROBERT TREMBLAY :

3855 Si vous posez la question au ministère des Ressources naturelles, on a dans le dernier discours du budget, on a obtenu un crédit de 6 millions \$ pour les trois prochaines années, c'est-à-dire 2 millions \$ par année pour la restauration des parcs à résidus miniers et à peu près 95 % de ce montant-là va être affecté à la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

3860 **Mme GISELLE GALICHAN, commissaire :**

Comme disait la mère Bonaparte: «Pourvou que ça doure.»

M. ROBERT TREMBLAY :

3865 Pardon?

Mme GISELLE GALICHAN, commissaire :

3870 «Pourvou que ça doure», comme disait la mère de Napoléon.

M. ROBERT TREMBLAY :

3875 Oui. Depuis une dizaine d'années, on fait pratiquement des miracles. Au début, on a commencé dans le programme fédéral-provincial, l'entente auxiliaire. Ensuite, on est allé chercher des sommes dans le cadre du Plan de relance et de création d'emplois, et maintenant c'est un budget additionnel. On espère que ça va durer, mais c'est difficile. Merci.

LE PRÉSIDENT :

3880 Merci, monsieur Tremblay.

Il y a trois personnes qui se sont inscrites et deux peuvent revenir demain, une personne ne peut pas. Alors ça sera la dernière personne de la soirée. C'est un retour.

Monsieur Jacob, s'il vous plaît.

3885

M. HENRI JACOB :

Rebonsoir! Ma première question, c'est en rapport aux fosses septiques. Ici, toutes les maisons isolées sont obligées par la loi d'avoir une fosse septique avec un champ d'épuration. Et la plupart des terrains en Abitibi sont sur de l'argile, de l'argile très dure. Donc, d'après ce qu'on voit dans les documents, c'est qu'après un an ou deux, ces fosses septiques-là et ces champs d'épuration-là sont complètement inefficaces. C'est un peu comme si tu avais un tuyau qui part de ta toilette, puis qui s'en va dans les fossés de drainage.

Et j'aimerais savoir, moi, si le ministère de l'Environnement - le ministère de l'Environnement ou le ministère des Ressources naturelles - s'ils ont des projets de changer ça ou d'adapter ça pour la région? Parce que ça fait des années que ça dure et on est toujours pogné avec ça.

Puis, là, présentement aussi, les fossés de drainage sont sous juridiction des municipalités, donc il n'y a pas grand-chose qui est fait pour épurer ce qui sort de là.

LE PRÉSIDENT :

Alors, allez-y.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Monsieur le président, la modification du règlement sur le traitement des eaux usées des résidences isolées, sans apporter une solution parfaite à la question des sols argileux en Abitibi, qui a été certainement un des déclencheurs de ces modifications au Q-2,r.8, va au moins ouvrir sur la possibilité des nouvelles technologies.

À l'heure actuelle, ce règlement-là restreint son application à des systèmes conventionnels, fosse septique, champ d'épuration, biofiltres à tourbe, si on peut le qualifier de conventionnel, et d'autres systèmes à sable classiques - bon, je ne rentrerai pas dans tout ce détail-là - mais ne s'ouvre pas aux possibilités de nouvelles technologies qui doivent être approuvées en vertu de l'article 32 de la Loi. Alors, donc à la pièce et sans une approbation ou une certification du ministère de l'Environnement.

Alors le nouveau règlement - et on pourra faire une présentation si vous le jugez opportun demain, brièvement, de ce projet-là - alors ce nouveau règlement-là permettra de considérer les nouvelles technologies. Ça ne répondra pas dans l'immédiat à la problématique des sols argileux, mais ça ouvrira la possibilité qu'il y ait un système adéquat pour régler cette problématique-là. Mais certainement qu'il y a des systèmes à l'heure actuelle, de nouvelles technologies qui pourraient être certifiées par le Bureau de normalisation du Québec, qui pourraient apporter une solution à ces sols-là.

3930 **LE PRÉSIDENT :**

Maintenant, votre rapport régional en page 11, premier paragraphe, parle d'une expérience dans la Municipalité de Senneterre Paroisse, où vous avez un système de filtration biologique à base de mousse de sphaigne et de plantes aquatiques. Est-ce que vous pouvez nous faire le point sur cette expérience-là?

3935 **Mme JOHANNE BRETON :**

Je peux en parler sommairement, étant donné que c'est un projet qui est pilote. C'est une compagnie qui est en train de démontrer que son système peut épurer les eaux usées d'une résidence isolée, mais ils sont actuellement en procédure pour se faire autoriser par le Bureau des normes du Québec.

3940 **LE PRÉSIDENT :**

3945 L'expérience est en cours depuis combien de temps?

Mme JOHANNE BRETON :

3950 Je crois que... mon Dieu, ça fait peut-être trois ans. Je ne suis pas certaine, par exemple.

3955 **LE PRÉSIDENT :**

Et c'est une compagnie de la région?

3960 **Mme JOHANNE BRETON :**

Non. Je crois que la maison-mère est en Outaouais. Puis ils ont choisi probablement l'Abitibi pour diverses raisons que je ne peux pas nommer, je ne sais pas.

3965 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

On va vous donner les explications sur ce projet pilote-là de façon complète demain.

3965 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, monsieur?

3970 **M. HENRI JACOB :**

3975 En fait, j'apportais cette question-là parce que dans la municipalité où je réside, il y a un propriétaire qui voulait s'installer une toilette biologique. C'est une technologie qui existe depuis des années, des décennies en Suède, en Norvège. Et, ça lui a été refusé par l'inspecteur municipal sous prétexte que ça n'avait pas été approuvé par le gouvernement du Québec. Et c'est une toilette qui est complètement fermée, donc il n'y a pas de rejet dans l'environnement, ça fait du compost, en fait.

3980 Et c'est un peu dans ce sens-là que je me pose la question. En sachant que nous autres, ça ne fonctionne pas le système d'épuration conventionnel qui est approuvé, comment ça se fait que d'autres systèmes qui sont approuvés ailleurs depuis des décennies, on les refuse ici?

LE PRÉSIDENT :

3985 Est-ce que la modification au règlement sur les résidences isolées va ouvrir aussi à l'opportunité de toilettes biologiques comme ça?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

3990 Ça va ouvrir la possibilité à toute nouvelle technologie. À l'heure actuelle, l'intervenant a tout à fait raison. L'inspecteur municipal n'avait d'autre choix que de refuser un permis, étant donné l'application très très restreinte du règlement actuel et ça aurait été une approbation en vertu de l'article 32 de la Loi.

3995 Monsieur Proulx a peut-être des informations supplémentaires sur ce dossier-là.

M. LUC PROULX :

4000 Juste pour préciser au niveau de la modification réglementaire, on veut travailler en fonction des performances à atteindre et non pas du type d'équipement. Donc on ne veut pas fonctionner avec la description des équipements comme il y a dans le règlement actuel, mais avec des performances à atteindre, de sorte que le développement technologique, une fois qu'il va être approuvé avec des méthodes qu'on vous expliquera demain, au niveau entre autres de la certification, va pouvoir tout le temps avoir son avancement.

4005 Concernant la toilette biologique, effectivement, on la connaît. C'est quelque chose qu'on a autorisé, je pense, pour un projet pilote dans le cas d'un parc dans le coin de Sherbrooke, dans ces coins-là. Je n'ai pas les résultats, mais je sais que c'est en cours actuellement. Donc c'est quelque chose, ce que vous avez parlé, oui, on connaît ça effectivement. Mais ce n'est pas actuellement dans le règlement Q-2,r.8, effectivement.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

4015 Chose certaine, c'est que la problématique soulevée est éminemment prise en compte dans le projet de règlement. Et comme le dit mon collègue, ce n'est plus basé sur la mécanique mais plutôt sur la performance des rejets.

LE PRÉSIDENT :

4020 Ça va?

M. HENRI JACOB :

4025 Oui. Ma dernière question, c'est justement le suivi de ça, les fossés de drainage dans les municipalités agricoles, j'aimerais savoir qui fait le suivi environnemental de ce qui coule dans ces fossés-là. Puis à quelle fréquence que c'est fait, le suivi?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

4030 Comme on l'a mentionné, c'est une problématique qui est à l'heure actuelle auprès des municipalités. C'est eux qui ont juridiction. Maintenant, on encadre ça et on suit, de concert avec nos collègues des Affaires municipales, l'évolution de ce dossier-là. À l'heure actuelle, c'est un comité, il n'y a pas eu de rapport, mais si jamais il y avait un rapport au cours des audiences, on vous en fera part.

4035 **M. HENRI JACOB :**

Mais qui fait le suivi et à quelle fréquence?

LE PRÉSIDENT :

4040 Actuellement, est-ce qu'il y a un suivi qui est fait?

M. LUC BÉLISLE :

4045 Effectivement, il n'y a pas de suivi de qualité qui se fait dans ce type de milieu-là non plus.

4050 **LE PRÉSIDENT :**

On tombe sur les 250 stations d'observation générale sur l'ensemble des cours d'eau, mais il n'y a rien de spécifique qui est fait par rapport à l'analyse de tel petit cours d'eau, tel fossé, etc.

4055 **M. LUC BÉLISLE :**

Ou, encore, si je pense en milieu rural où il y a un certain nombre de maisons, de résidences qui sont construites, qui ont des filtres à sable classiques qui ne peuvent rencontrer exactement les règles du Q-2,r.8, dans ces cas-là, il n'y a pas de suivi particulier qui est fait au niveau environnemental.

4060 **M. HENRI JACOB :**

Puis au niveau agricole, c'est la même chose? Il n'y a pas de suivi dans les fossés de drainage?

4065 **LE PRÉSIDENT :**

Vous voulez dire les fossés de drainage des terres agricoles?

4070 **M. HENRI JACOB :**

Des terres agricoles.

4075 **LE PRÉSIDENT :**

Y compris les potentiels écoulements venant d'entrepôt ou des choses comme ça?

M. HENRI JACOB :

4080 Bien, en fait, on a dit tantôt que le MAPAQ donne des subventions pour faire du drainage agricole et on sait qu'il y a des fumiers qui sont épandus sur les terres. Il y a aussi des engrains chimiques. Je voulais savoir s'il y avait un suivi qui était fait dans ces fossés-là.

4085 **LE PRÉSIDENT :**

Pour la pollution diffuse, oui.

Madame?

4090 **Mme SYLVIE BLAIS :**

Oui. Moi, en fait, j'ai un collègue à ma Direction, puis il y a une autre Direction aussi au Ministère qui font des études. Mais en Abitibi, je ne pense pas qu'il y ait eu des cas d'étudiés, à ma connaissance du moins. Mais il y a des études de faites dans certains petits bassins versants pour essayer de comprendre mieux la problématique au niveau des impacts des sources de pollution diffuse agricole sur le milieu aquatique, des petits ruisseaux.

4095 **LE PRÉSIDENT :**

Mais monsieur ne vous pose pas une question sur des études qui se font ailleurs, mais sur le suivi régulier de l'état des choses.

4100 **Mme SYLVIE BLAIS :**

4105 Suivi régulier, non. Il n'y en a pas.

LE PRÉSIDENT :

Il n'y en a pas. Ça va?

4110 **M. HENRI JACOB :**

Ça répond à ma question.

4115 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

Alors, écoutez, on se retrouve demain. Là, il y a trois choses qui sont en banque et on verra comment on les gère. Le ministère des Ressources naturelles nous a demandé, nous a offert un petit exposé sur la disposition, sur les interventions sur les mines et les résidus miniers, et je pense que c'est assez important, puisque voici une région où c'est un problème qui est aigu, et s'il y a une bonne information là-dessus, ça vaudrait la peine.

4125 Il y a un retour sur les nouvelles normes agricoles dans l'annonce de règlement sur laquelle vous devez nous faire une communication. Et vous m'avez aussi demandé quelque chose sur les résidences isolées. Alors, on ne transformera pas ça en série de conférences, mais on va essayer de prendre peut-être quelques blocs d'informations et, par ailleurs, bien, évidemment, il y a les questions que vous voulez poser, que vous pourrez poser demain après-midi, de 2 h à 5 h, et demain soir, de 7 h 30 à 10 h 30. Merci beaucoup et bonne nuit!

4130 *****

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

4135

ET J'AI SIGNÉ:

LISE MAISONNEUVE, s.o.

4140